



**GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER**

PAYS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE SARREGUEMINES



SOURCE 1 : PNRVN

## **RAPPORT D'ÉVALUATION CROISÉE À MI-PARCOURS DU PROGRAMME LEADER 2014-2020**

### **GAL des Vosges du Nord – GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines**



**UNION EUROPÉENNE**

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## Tables des matières :

<b>Partie 1 : Contexte de l'étude .....</b>	<b>4</b>
1) Le programme européen LEADER : définitions et principes .....	5
2) Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	5
a) Le programme LEADER en région ex-Lorraine.....	6
b) La gouvernance : une instance participative .....	8
3) Le GAL des Vosges du Nord .....	9
a) Le programme LEADER en Alsace.....	9
b) La gouvernance : une instance participative .....	11
4) La démarche d'évaluation à mi-parcours du programme LEADER .....	12
5) Méthodologie.....	12
a) Le GAL des Vosges du Nord .....	12
b) Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	13
c) Le guide d'entretien .....	14
6) Les étapes d'un dossier LEADER.....	15
<b>Partie 2 : Bilan quantitatif - La mise en œuvre de la stratégie LEADER sur les territoires.....</b>	<b>17</b>
1) Le GAL des Vosges du Nord .....	18
a) L'état d'avancement de LEADER sur le territoire .....	18
b) La participation des porteurs de projets .....	22
- Le statut des porteurs de projets.....	22
- Répartition des montants sélectionnés par statut .....	23
- L'appartenance géographique des projets LEADER.....	24
- Un effet levier important : la part des Co-financeurs .....	26
c) Effet levier du programme .....	27
- L'effet levier démultiplicateur.....	27
- L'effet levier catalyseur.....	28
2) GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	29
a) L'état d'avancement de LEADER sur le territoire .....	29
b) La participation des porteurs de projets .....	32
- Le statut des porteurs de projet .....	32
- Répartition des montants programmés par statut.....	34
- L'appartenance géographique des projets LEADER.....	35
- Répartition des montants programmés par secteur géographique.....	36
- Un effet levier financier important : la part des Co-financeurs .....	37
c) Effet levier du programme .....	37
- L'effet levier démultiplicateur.....	38

- L'effet levier catalyseur.....	38
<b>Partie 3 - Bilan qualitatif .....</b>	<b>40</b>
1) Le GAL des Vosges du Nord .....	41
a) La communication sur le dispositif LEADER.....	41
b) Une gouvernance novatrice .....	42
c) La mise en réseau.....	43
d) L'impact de LEADER : création d'emplois, pérennisation des emplois .....	44
e) L'innovation.....	45
2) Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	46
a) La communication sur le dispositif LEADER.....	46
b) Une gouvernance novatrice .....	46
c) La mise en réseau des acteurs.....	49
d) L'impact de LEADER : création d'emplois, pérennisation des emplois .....	49
e) L'innovation.....	50
3) Analyse comparative des deux territoires – Perspectives pour 2021-2027 .....	52
a) La coopération .....	53
b) Comparaison des Groupes d'Action Locale .....	54
c) Les recommandations pour une potentielle programmation 2021-2027 .....	55
<input type="checkbox"/> Le GAL des Vosges du Nord .....	55
<input type="checkbox"/> Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	56

# **Partie 1 : Contexte de l'étude**

## 1) Le programme européen LEADER : définitions et principes

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen à destination des zones rurales afin de permettre un développement territorial. Ce développement rural est soutenu à travers le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et constitue le second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le dispositif LEADER est élaboré sur une approche multisectorielle et intégrée, et repose sur 7 principes :

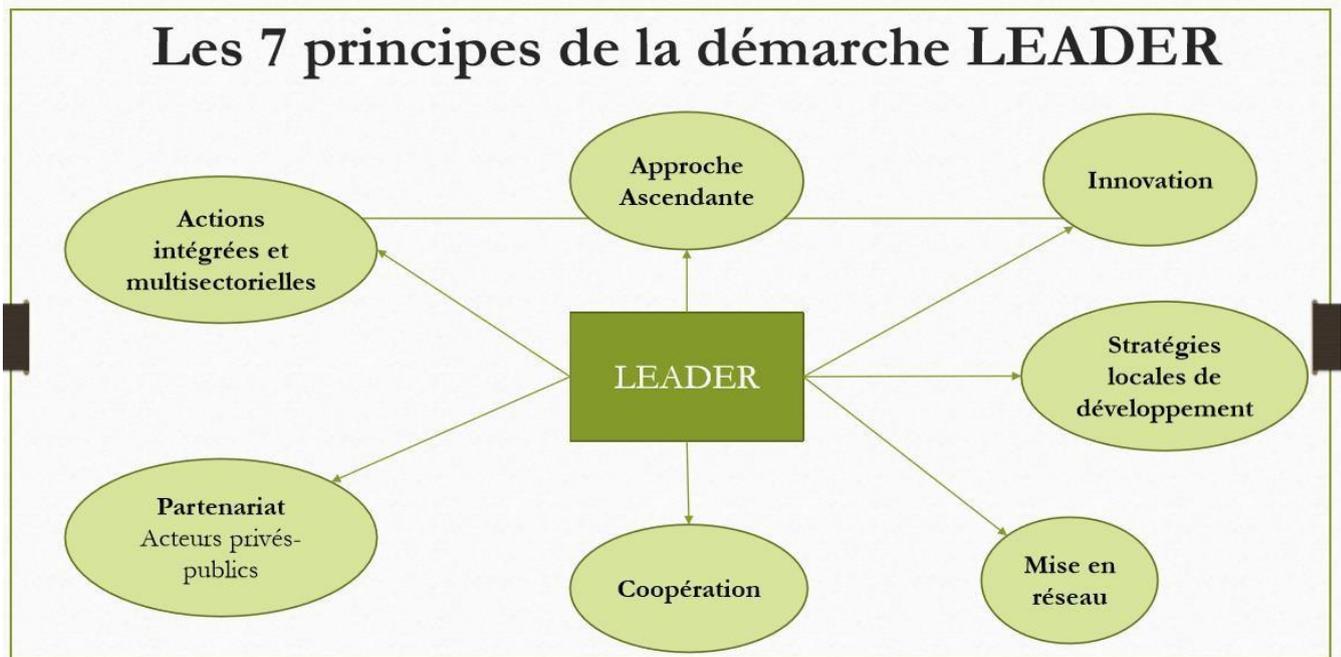


FIGURE 1: LES PRINCIPES DU DISPOSITIF LEADER

Pour la période 2014-2020, la France obtient un total de 680 millions d'euros à répartir entre les 340 GAL existants sur le territoire.

## 2) Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines

Le territoire de l'arrondissement de Sarreguemines anime et gère un programme LEADER depuis 2007. Le territoire avait déjà porté un programme LEADER de 2007 à 2013. Après un succès pour le premier programme, il était évident pour le GAL de candidater à nouveau.



FIGURE 2: LE TERRITOIRE DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

### a) Le programme LEADER en région ex-Lorraine

Pour la période 2014-2020 du programme LEADER, la Commission Européenne a recueilli 12 candidatures suite à un appel à projets sur le territoire lorrain. Le dossier de candidature pour le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines a été élaboré de décembre 2014 à juin 2015. Ce dossier a été conçu en concertation avec les acteurs du territoire. Plusieurs réunions en format « Groupes de travail » ont été programmées pour que chaque acteur donne sa vision du territoire, avec une détermination des enjeux et des besoins que le territoire possède. Il y a donc eu une réelle implication de la part de la société civile dans ce programme LEADER.

Pour mener à bien sa stratégie sur le territoire, 12,3 % de l'enveloppe nationale ont été attribués à l'ex-région, soit 17 millions d'euros, à répartir entre les 12 Groupes d'Action Locale. Lors de sa sélection, le GAL du Pays de Sarreguemines a donc obtenu une enveloppe totale de 1 250 000 d'euros.

La répartition de l'enveloppe totale s'est faite entre 5 fiches action :

- Fiche Action 1 : Faciliter l'accès local à la qualification et à l'emploi
- Fiche Action 2 : Répondre aux besoins locaux à partir des ressources locales
- Fiche Action 3 : Contribuer au développement d'une offre de produits touristiques de qualité en accord avec la demande

- Fiche Action 4 : Développer des projets de coopération
- Fiche Action 5 : Animer, gérer et communiquer sur la stratégie LEADER

Les fiches action sont visibles sur le site internet <http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/les-projets-eligibles.html>

Lors d'une réunion des Présidents de GAL le 11 mars 2019, une enveloppe complémentaire de 265 189,09 euros a été attribuée au GAL du Pays. Cette enveloppe a été adoptée le 24 avril lors du comité de programmation, pour être répartie au niveau des Fiches Action 1, 2 et 3. Cette répartition a été faite en fonction des dossiers existants.

Intitulé de la Fiche Action	Fiche Action 1	Fiche Action 2	Fiche Action 3
Montant FEADER	50 000 €	6 728 €	208 457,09 €

En mai 2019, l'Autorité de Gestion (ex-région Lorraine) a attribué une enveloppe complémentaire de 46 394,67 euros pour le GAL de l'arrondissement de Sarreguemines, ce qui lui fait une enveloppe totale de 1 561 579,76 euros. Il s'agissait d'une enveloppe qui avait été réservée en début de programmation dans l'optique de la distribuer aux GAL les plus avancés. (Enveloppe réservataire). Des reliquats de crédits d'autres mesures du FEADER sont venus compléter celle-ci.

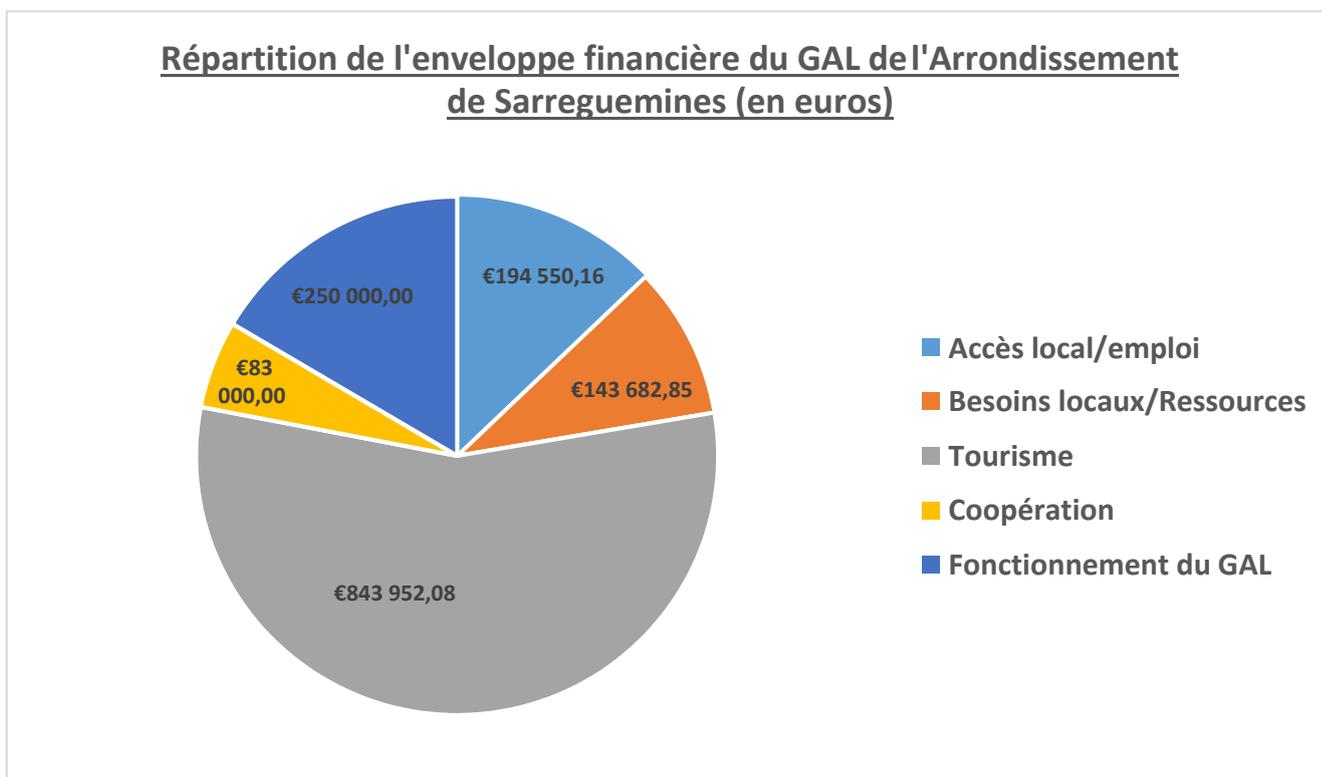


FIGURE 3 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES (EN EUROS)

### Répartition de l'enveloppe financière du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines (En %)

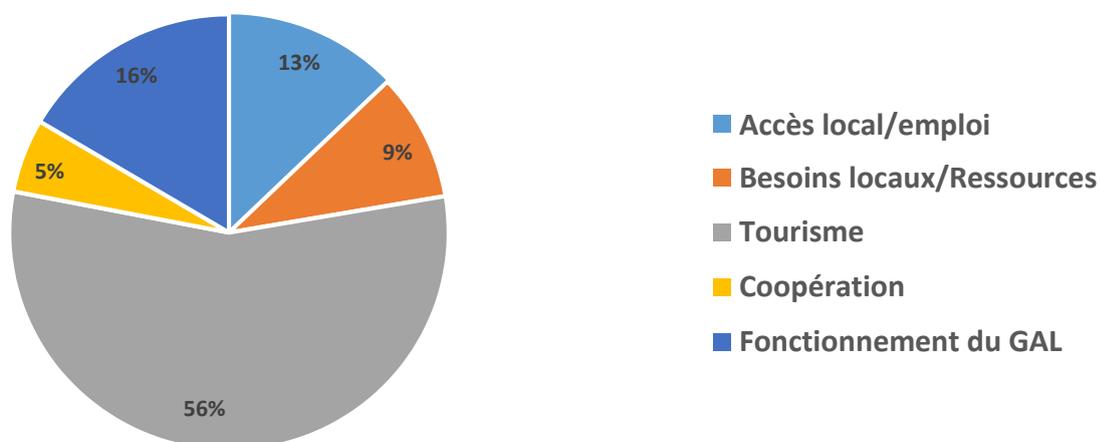


FIGURE 4 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES (EN%)

La fiche action sur le Tourisme représente plus de la moitié de l'enveloppe financière.

#### ***b) La gouvernance : une instance participative***

Le Groupe d'Action Locale de l'arrondissement de Sarreguemines est composé :

- D'une **équipe technique**, (1,8 ETP) composée d'une animatrice et d'une gestionnaire LEADER, chargée d'assurer le suivi administratif et l'accompagnement des porteurs de projet dans la démarche LEADER.
- D'un **comité de programmation**, composé de 36 membres issus du collège privé (19 titulaires – 19 suppléants) et de 28 membres issus du collège public (14 titulaires – 14 suppléants), chargé de l'attribution de la subvention LEADER aux projets. Cf. le règlement du GAL, le double quorum est obligatoire pour délibérer sur les projets.

*La composition du comité de programmation est visible en annexe 1.*

### 3) Le GAL des Vosges du Nord

Le territoire des Vosges du Nord anime et gère un programme LEADER depuis 2014. C'est la première fois que ce territoire porte un programme LEADER. Il était évident pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP) et pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) de collaborer pour l'élaboration de la candidature d'appel à projet LEADER. Les deux structures partagent une vision commune du territoire et ont donc l'habitude de travailler ensemble sur différentes thématiques.

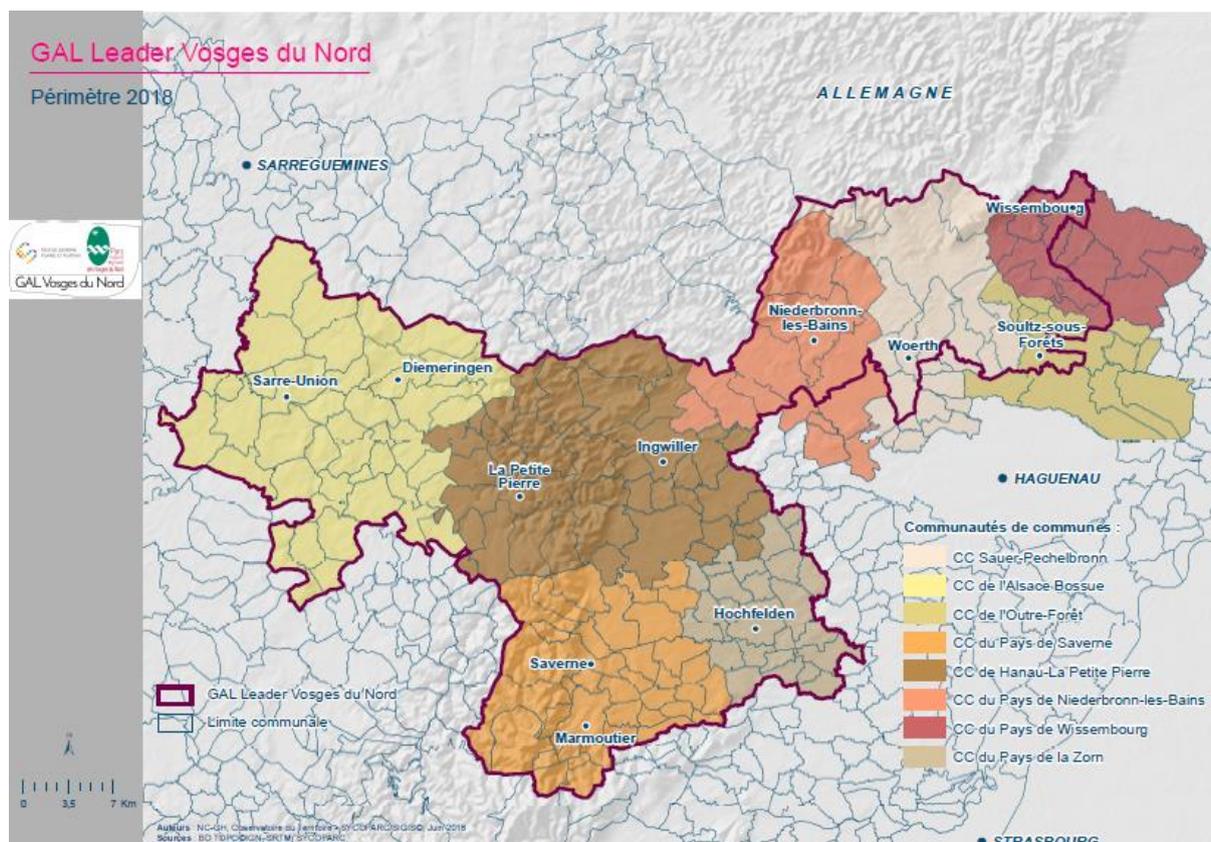


FIGURE 5 : LE TERRITOIRE DU GAL DES VOSGES DU NORD

SOURCE : PNRVN

#### a) Le programme LEADER en Alsace

Pour mener à bien la stratégie LEADER sur le territoire, l'ex-région Alsace s'est vu attribuer 5,3% de l'enveloppe nationale LEADER, soit 6,32 millions d'euros, à diviser entre les 5 Groupes d'Action Locale sur le territoire alsacien. Suite à cette répartition, le GAL a reçu une enveloppe de 1 371 000 euros pour mettre en œuvre sa stratégie sur le territoire.

La répartition de l'enveloppe totale s'est faite entre 5 fiches action :

- Fiche Action 1 : Structurer une filière de tourisme durable et en assurer la promotion.
- Fiche Action 2 : Contribuer au développement des produits et savoir-faire locaux, des filières courtes et/ou de proximité et en assurer la promotion.
- Fiche Action 3 : Encourager la transition énergétique du et pour le territoire via les ENR, l'utilisation des ressources locales et le développement de la sobriété énergétique
- Fiche Action 4 : Développer des projets de coopération

- Fiche Action 5 : L'animation du programme LEADER

Les fiches action sont visibles sur le site internet <http://leader.paysdesaverne.fr/index.html>

En avril 2019, l'Autorité de gestion (ex-région Alsace) a attribué une enveloppe complémentaire de 21 410 euros au GAL. Cette somme est venue s'ajouter à l'enveloppe globale de 1 371 000 millions d'euros, ce qui fait une enveloppe totale de 1 392 410 millions d'euros. Cette enveloppe complémentaire, reconduite vers la fiche action Economie locale, a été adoptée par le comité de programmation du GAL des VDN le 14 mai 2019.

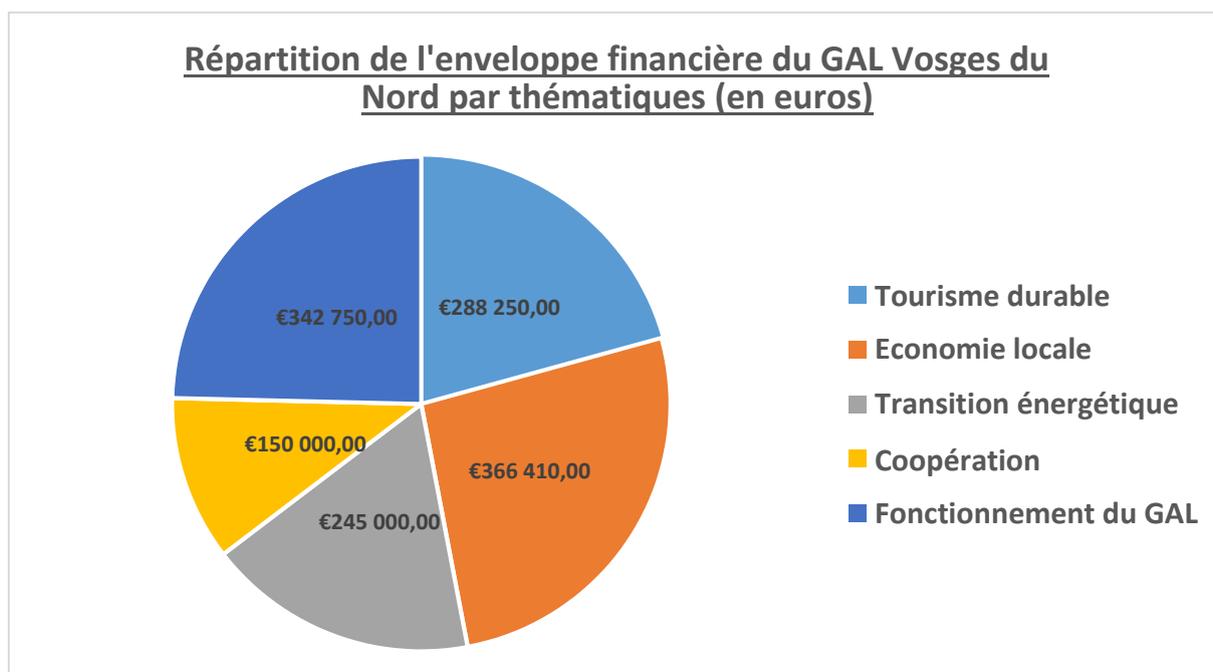


FIGURE 6 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PAR THEMATIQUES DU GAL DES VOSGES DU NORD (EN EUROS)

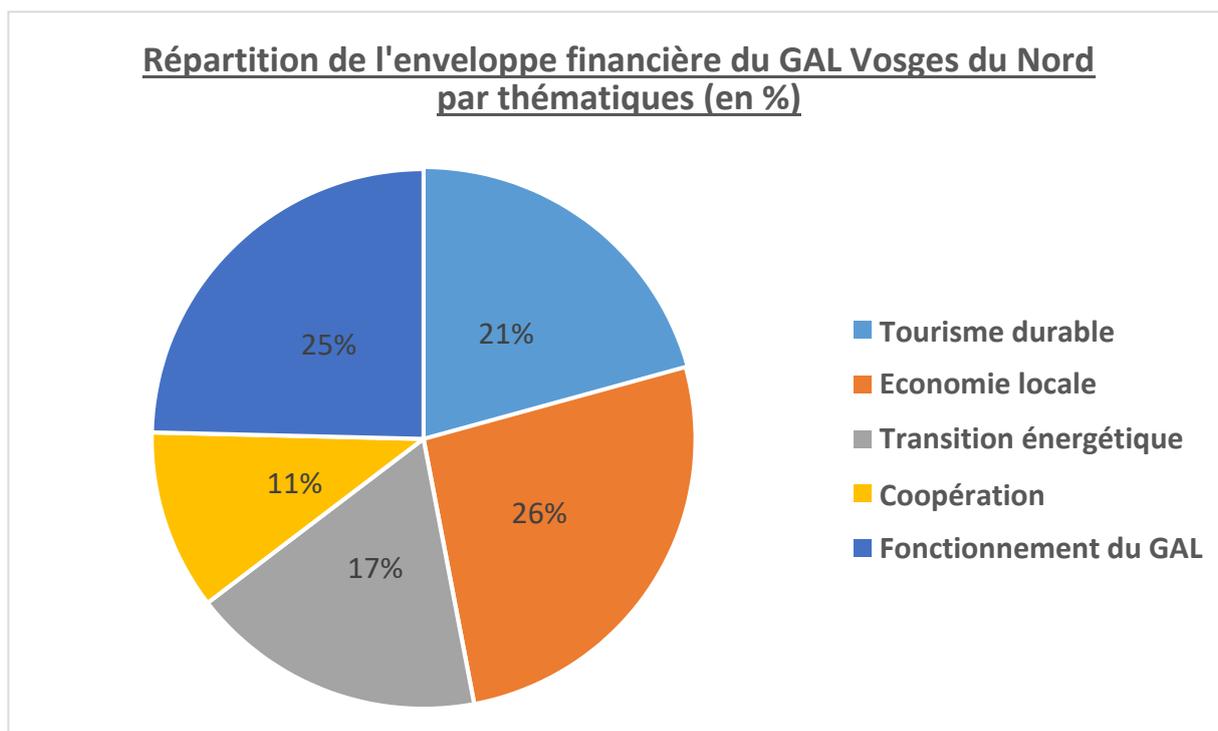


FIGURE 7 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PAR THEMATIQUES DU GAL DES VOSGES DU NORD (EN%)

La fiche action « Economie locale » obtient la plus grande part de l'enveloppe avec 366 410 €.

La fiche action « Fonctionnement du GAL » correspond à la mise en œuvre du programme sur le territoire : poste d'animation et de gestion et frais de communication et d'évaluation du programme.

***b) La gouvernance : une instance participative***

Le Groupe d'Action Locale des Vosges du Nord est composé :

- D'une **équipe technique, (1,5 ETP)** composée d'une animatrice et d'une gestionnaire LEADER, chargée d'assurer le suivi administratif et l'accompagnement des porteurs de projet dans la démarche LEADER.
- D'un **comité directeur**, composé de la directrice du PNRVN, du directeur du PSPP, du binôme de présence du GAL ainsi que de l'animatrice, qui suit la mise en œuvre du programme et définit l'ordre du jour des réunions du comité de programmation.
- D'un **comité de programmation**, composé de 24 membres issus du collège privé (dont 12 titulaires et 12 suppléants) et de 20 membres issus du collège public (dont 10 titulaires et 10 suppléants). Ce comité est l'instance décisionnelle du GAL, il décide de l'attribution de la subvention LEADER aux projets. Le double quorum est obligatoire pour délibérer sur les projets : au moins 50% des membres ayant voix doivent être présents, soit 11 membres minimum pour le GAL VDN et sur ces 11 membres la moitié doivent être issus du collège privé.

*La composition du comité de programmation est visible en annexe 2.*

## **4) La démarche d'évaluation à mi-parcours du programme LEADER**

Dans le cadre du programme, le GAL des Vosges du Nord et le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines ont lancé une démarche commune d'évaluation croisée à mi-parcours du programme LEADER 2014-2020. Cette coopération aura pour but d'identifier et de transférer les bonnes pratiques/méthodes qu'ont les GAL.

Cette évaluation a pour objectif :

- De permettre aux GAL d'analyser la mise en œuvre du programme sur le territoire
- De mesurer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence d'une politique publique.
- D'évaluer la valeur ajoutée de LEADER sur le territoire
- D'identifier et de transférer les bonnes pratiques.

Suite à cette évaluation, des recommandations seront évoquées pour établir une meilleure qualité et un meilleur fonctionnement du programme pour une éventuelle nouvelle candidature 2021-2027 et améliorer les compétences du GAL, en vue de générer un plus grand effet levier de ce programme sur ces territoires.

Cette évaluation fera office d'une restitution sous forme d'un rapport et qui sera présenté aux acteurs concernés : les membres du comité de programmation, les bénéficiaires du programme LEADER, les élus politiques....

La réalisation de cette évaluation se divise en 3 temps :

- 1) La définition des objectifs de chaque GAL
- 2) La collecte et l'analyse de données
- 3) L'élaboration du rapport d'évaluation et sa diffusion auprès des acteurs

L'évaluation croisée à mi-parcours a été confiée à une stagiaire, Lilas DAKICHE, étudiante en Master 1 « Urbanisme et Aménagement » à la Faculté Sciences Humaines et Sociales de Metz.

## **5) Méthodologie**

### **a) Le GAL des Vosges du Nord**

Un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des membres du comité de programmation (44 membres) et à l'ensemble des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable au moment de l'enquête (24 contacts).

Des entretiens ont également été réalisés sur la base du questionnaire afin d'approfondir les différents points abordés.

- Réponses des membres du comité de programmation :
  - 8 entretiens
  - 10 réponses en ligne (dont 1 vu en entretien)
  - ➔ 17 réponses de membres différents
  
- Réponses des porteurs de projet :
  - 8 entretiens
  - 8 réponses en ligne (dont 2 vus en entretien)
  - ➔ 14 réponses au sujet de projets différents (1 personne a répondu au sujet de 2 projets différents portés par le PNRVN)
    - 8 réponses sur des projets privés (4 associations et 4 entreprises)
    - 6 réponses sur des projets publics

- Comité de programmation : 17 réponses sur 44 sollicitations soit un taux de réponse de 39%.
- Projets sélectionnés : 14 réponses sur 24 sollicitations soit un taux de réponse de 58%.
  - Au total 31 réponses sur 68 sollicitations soit un taux de réponse de 46%.

### *b) Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines*

Un questionnaire en ligne a été adressé à 49 membres du comité de programmation et à 24 porteurs de projet via Google Formulaire.

Des entretiens ont aussi été réalisés auprès des acteurs locaux.

3 entretiens auprès des membres du CP.

6 entretiens auprès des porteurs de projet.

5 porteurs de projets ont répondu en ligne.

9 membres du comité de programmation ont répondu en ligne.

Au total, 12 membres du comité de programmation et 11 porteurs de projet ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse total de 32%.

TABLEAU 1 : LE TAUX DE REPONSE POUR LE GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

	Membres du comité de programmation total	Porteur de projet total	Réponse à l'enquête (entretiens + questionnaire en ligne)			
			CP	PP	Taux de réponse CP	Taux de réponse PP
<b>GAL ASG</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>24%</b>	<b>46%</b>

### *c) Le guide d'entretien*

Un guide d'entretien a été élaboré pour chaque questionnaire. Pour le questionnaire à destination des porteurs de projets, 4 thématiques ont été abordées :

- La description du projet dans la démarche LEADER
- L'impact de LEADER sur le projet et sur le territoire
- La réalisation du dossier LEADER
- La potentielle programmation 2021-2027.

Pour le questionnaire à destination des membres du CP, 3 thématiques ont été abordées :

- Le fonctionnement du comité de programmation
- La gestion et la communication du programme LEADER sur le territoire
- La potentielle prochaine programmation 2021-2027.

De plus, des entretiens auprès de l'équipe technique se sont déroulés :

- La directrice du PNRVN, le directeur du PSPP
- La directrice du SMAS, le président du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Les gestionnaires et animatrices du GAL.

*Les questionnaires à destination des porteurs de projet et des membres du comité de programmation sont visibles en **annexes 3,4 et 5.***

## 6) Les étapes d'un dossier LEADER

1<sup>er</sup> contact avec le **GAL** par le **porteur de projet** pour faire part de son idée de projet.

Si le projet répond aux critères **d'éligibilité**, le GAL va accompagner le porteur de projet à monter une demande préalable LEADER.

### *1<sup>er</sup> passage en Comité de Programmation :*

→ Le CP attribue un **avis d'opportunité** au projet qui va donc **être sélectionné**. Le rapport d'instruction peut alors être rédigé.

→ **Supervision et validation** des dossiers par **l'Autorité de Gestion**. (Région)

### *Après instruction du dossier, 2<sup>ème</sup> passage en Comité de Programmation :*

→ Si le projet obtient un **avis favorable** par le CP, **l'engagement juridique** est acté.

→ **Supervision et validation** des dossiers par **l'Autorité de Gestion**.

### **Réalisation et Instruction** du dossier de demande de paiement.

→ Envoyé à **l'AG** pour être validé.

Si avis favorable par **l'AG**, la demande de paiement est envoyée à **l'Agence de Services et de Paiement** pour être traitée.

→ L'ASP effectue la **mise en paiement** de la subvention LEADER.

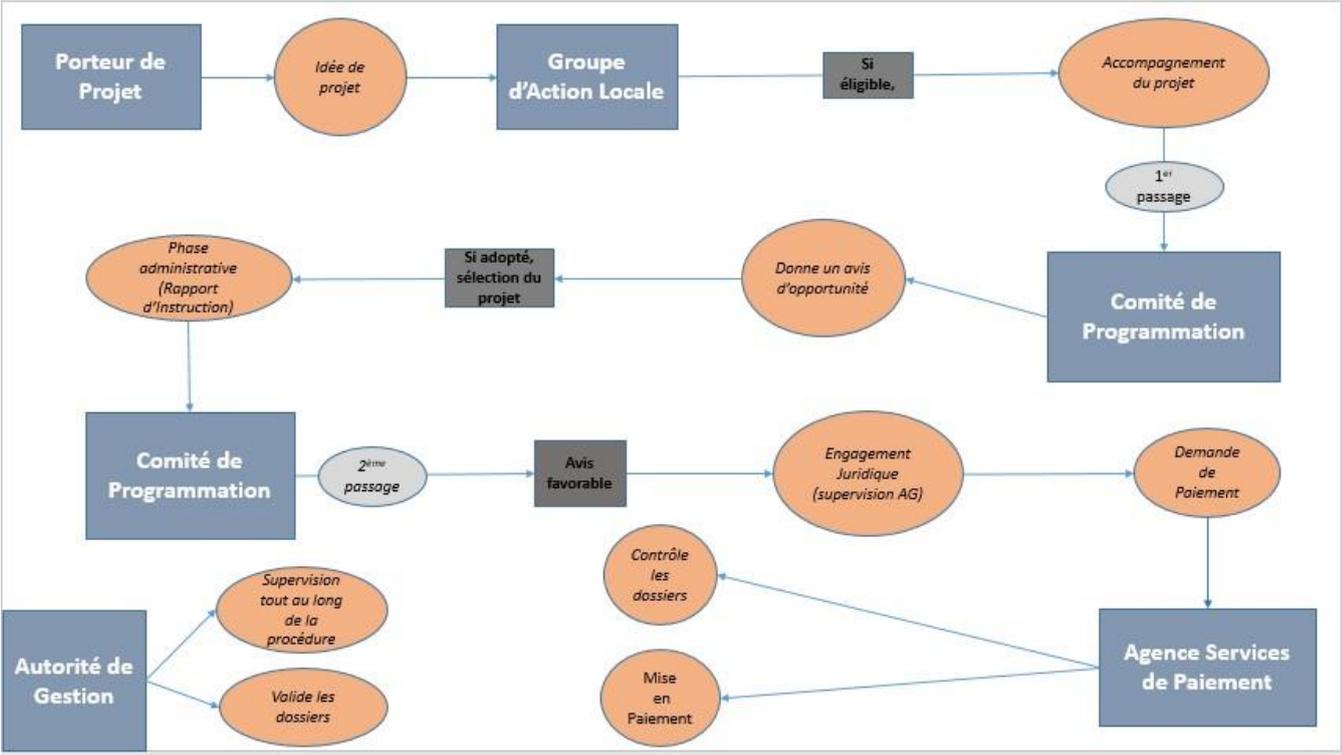
→ L'ASP est passible d'effectuer des **contrôles** sur les dossiers.

CP : Comité de programmation

AG : Autorité de Gestion

ASP : Agence de Services et de Paiement

**Contrôle des dossiers par l'AG tout au long de la procédure.**



## **Partie 2 : Bilan quantitatif - La mise en œuvre de la stratégie LEADER sur les territoires**

## 1) Le GAL des Vosges du Nord

### a) L'état d'avancement de LEADER sur le territoire

Pour cette première partie, la question est de savoir où en est le GAL en terme de montants programmés et payés. La gestion de la maquette financière sera présentée à l'aide de graphiques.

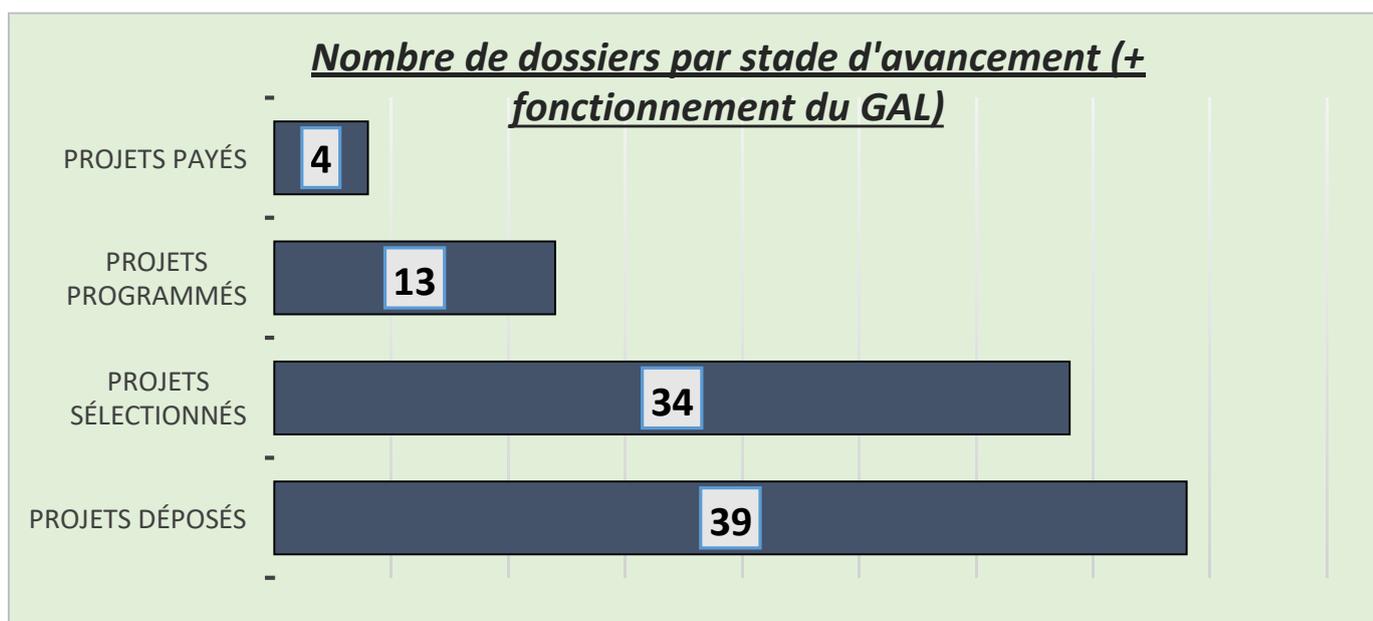


FIGURE 8: STADE D'AVANCEMENT DU GAL DES VOSGES DU NORD

Au 12 août 2019, ce sont **39** dossiers qui ont été déposés au GAL des VDN. Parmi eux :

- 34 projets ont été sélectionnés, c'est-à-dire qu'ils ont reçu un avis d'opportunité favorable au comité de programmation.
- 13 projets ont été programmés, c'est-à-dire que ces projets ont fait office de passage devant le comité de programmation et ont obtenu un avis favorable.
- 4 projets ont été payés dont 1 portant sur l'ingénierie.

A l'heure actuelle, il y a une dizaine de projets qui pourraient donner lieu à de potentiels dépôts de demande LEADER.

Le graphique ci-dessous nous permet d'observer le nombre de dossiers par thématiques et le stade d'avancement de ce dernier.

## NOMBRE DE DOSSIERS PAR STADE D'AVANCEMENT ET PAR THEMATIQUES (HORS FONCTIONNEMENT DU GAL)

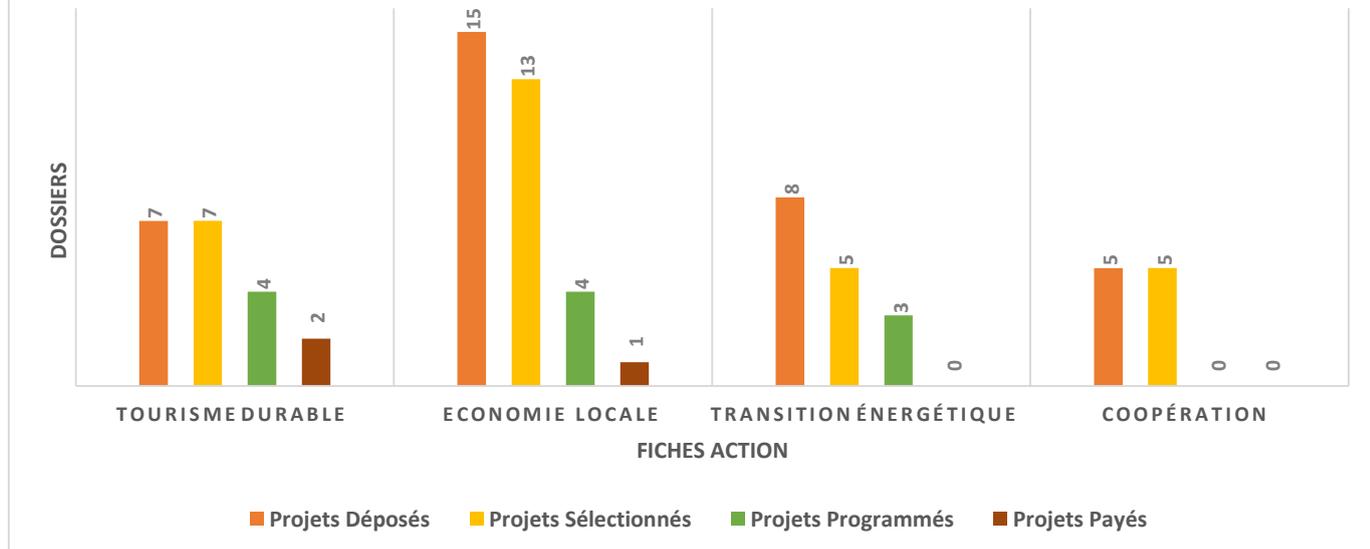


FIGURE 9 : STADE D'AVANCEMENT DES DOSSIERS PAR THEMATIQUES DU GAL DES VOSGES DU NORD

La fiche « Economie locale » est la plus représentée dans l'avancement, avec 15 dossiers déposés dont 13 sélectionnés.

La fiche « Coopération » s'est vu attribuée un montant de 150 000 €. 5 dossiers ont été sélectionnés mais à ce jour, aucun dossier n'a été programmé dû principalement à la difficulté administrative des dossiers de coopération.

Seulement 4 projets ont été payés (dont 1 dossier d'ingénierie). Il s'agit des projets « Sorties thématiques le long de la Sarre » porté par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le projet « Festival Européen de la Pierre 2018 » porté par l'European Association of Stone Masons & Sculptors (EASMS) et le projet « Développement touristique du Port de Plaisance de Saverne » porté par la ville de Saverne.

Taux de sélection	Taux de programmation	Taux de paiement
<b>70%</b>	<b>20%</b>	<b>7%</b>

*Note : Le taux de programmation et le taux de paiement ont été calculés en fonction du dernier montant de l'enveloppe, soit 1 392 410 €.*

Le GAL affiche un **taux de programmation** de **20%**. Ce faible taux est causé par de nombreux événements qui seront évoqués dans le prochain paragraphe.

Cependant, le taux de dossiers au stade dépôt de la déclaration d'intention est de **81%**. A ce stade, le porteur de projet a fait savoir qu'il voulait entamer une démarche LEADER. Le taux de sélection est de **70%**. A ce stade, le porteur de projet est passé devant le comité de programmation et a obtenu un avis favorable.

Le GAL avance bien, mais les difficultés administratives sont responsables du faible avancement en terme de paiement et de programmation. La réalisation des projets qui peut prendre un certain temps explique que le GAL obtient un taux faible en programmation et paiement mais un taux élevé en sélection. De plus, la régionalisation du programme LEADER en France, le conventionnement ainsi que l'évolution constante des règles et procédures a retardé la mise en œuvre du dispositif sur le territoire.

Il reste une somme importante à consommer : **1 297 727,84 €**, soit un **taux de paiement de 7%**. Seulement 94 551,91 € ont été versés à ce jour. Les formulaires de demandes de paiement ne sont disponibles que depuis Mars 2018. Le GAL ne peut instruire des demandes de paiement que depuis cette date, ce qui explique en partie le faible taux de paiement.

En comparaison avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, il s'agit de la première candidature du GAL des Vosges du Nord. Il a donc fallu un temps d'apprentissage en interne, au niveau de l'ingénierie et le temps que le dispositif se fasse connaître sur le territoire et que LEADER soit suffisamment connu pour que les porteurs de projet l'identifient comme source de subventions.

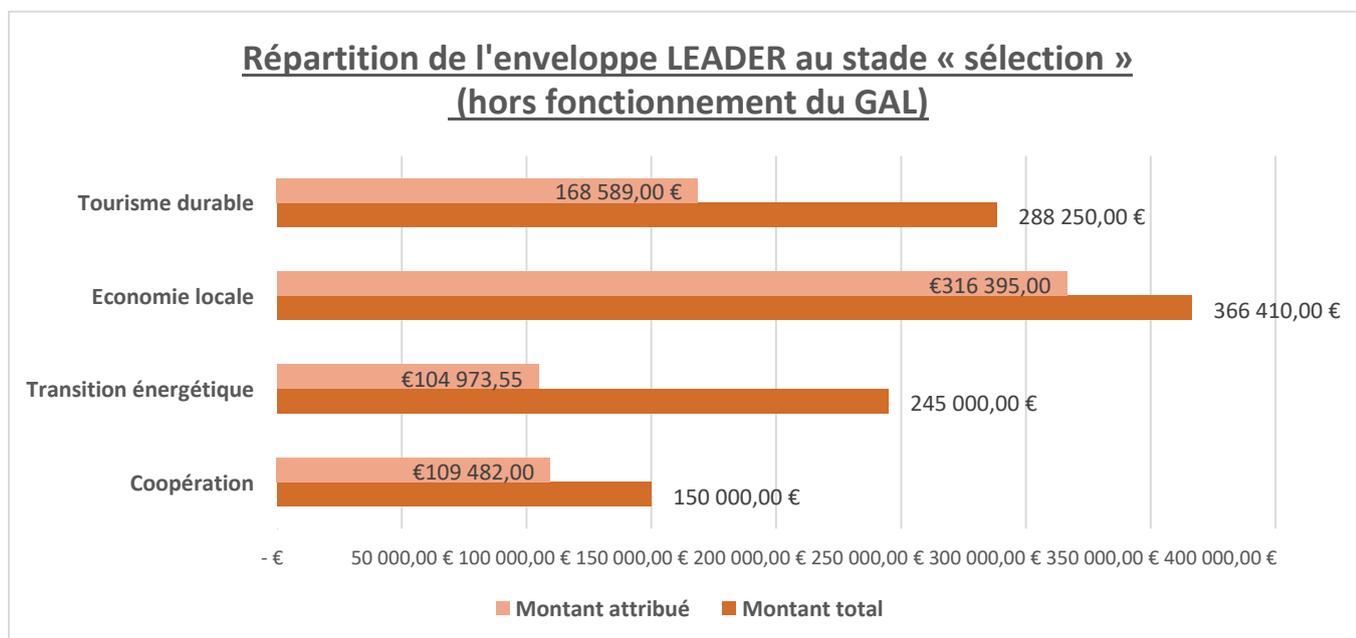


FIGURE 10 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE LEADER PROGRAMMEE PAR FICHE ACTION DU GAL DES VOSGES DU NORD (STADE SELECTION)

➔ 699 439,55 € ont été sélectionnés depuis le début de la programmation. (Hors ingénierie) Avec de nombreux projets en attente, le GAL des Vosges du Nord devrait être en capacité de consommer l'intégralité de son enveloppe d'ici la fin du programme. Les dossiers risquent de s'accumuler pour le GAL.

Les graphiques ci-dessous nous permettent de constater l'évolution du nombre de dossiers déposés au GAL de 2016 à 2019.

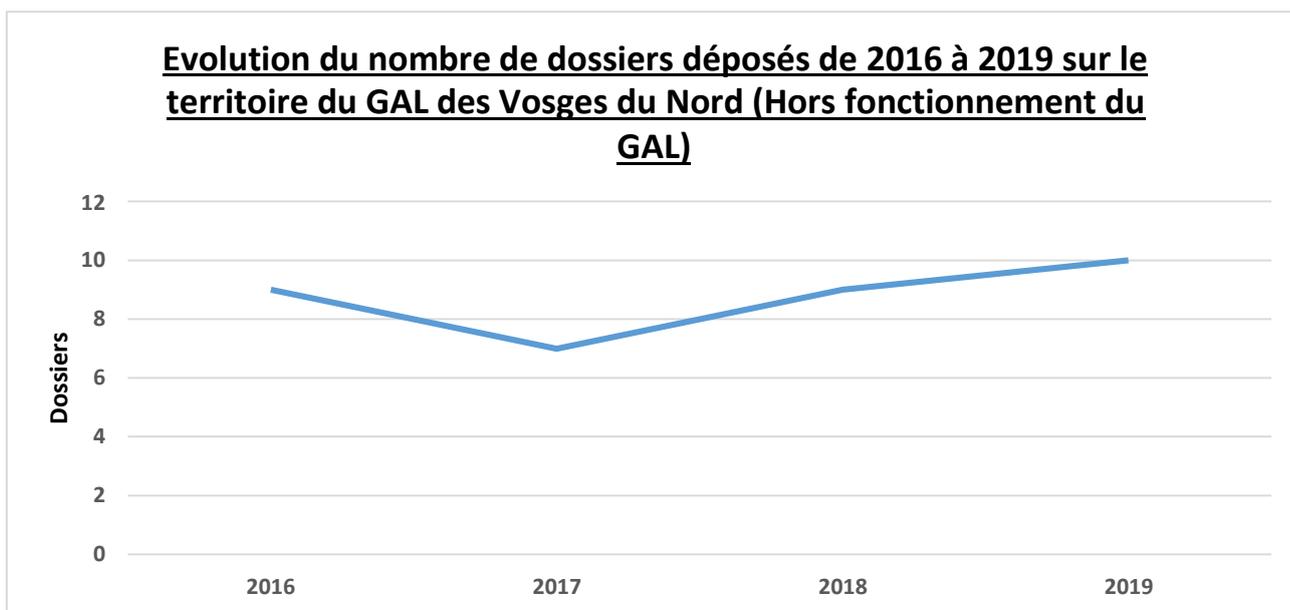


FIGURE 11 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES DE 2016 A 2019 DU GAL DES VOSGES DU NORD

Nous constatons sur ce premier graphique une évolution positive du nombre de dossiers déposés au GAL depuis 2016. En moyenne, 8,75 dossiers sont déposés chaque année au GAL.

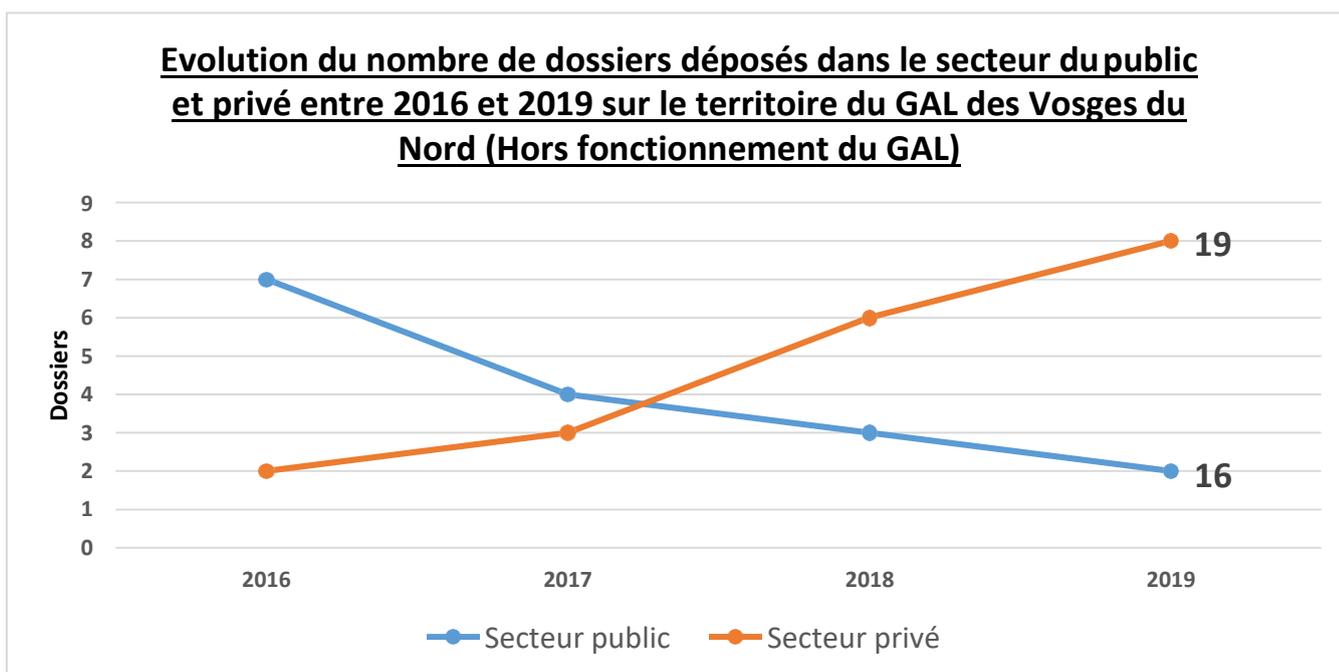


FIGURE 12 : EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES DU SECTEUR PUBLIC ET PRIVE DE 2016 A 2019 DU GAL DES VOSGES DU NORD

Depuis 2016, le nombre de dossiers déposés au GAL par des porteurs de projet privés sont en évolution considérable, passant de 2 dossiers déposés en 2016 à 19 dossiers déposés en 2019.

### *b) La participation des porteurs de projets*

Cette partie s'intéressera au statut (privé-public) des acteurs bénéficiaires de LEADER ainsi qu'aux partenaires financiers des projets programmés. Premièrement, il convient de nous intéresser au statut des porteurs de projets.

#### *- Le statut des porteurs de projets*

Le graphique ci-dessous représente le statut des porteurs de projet.

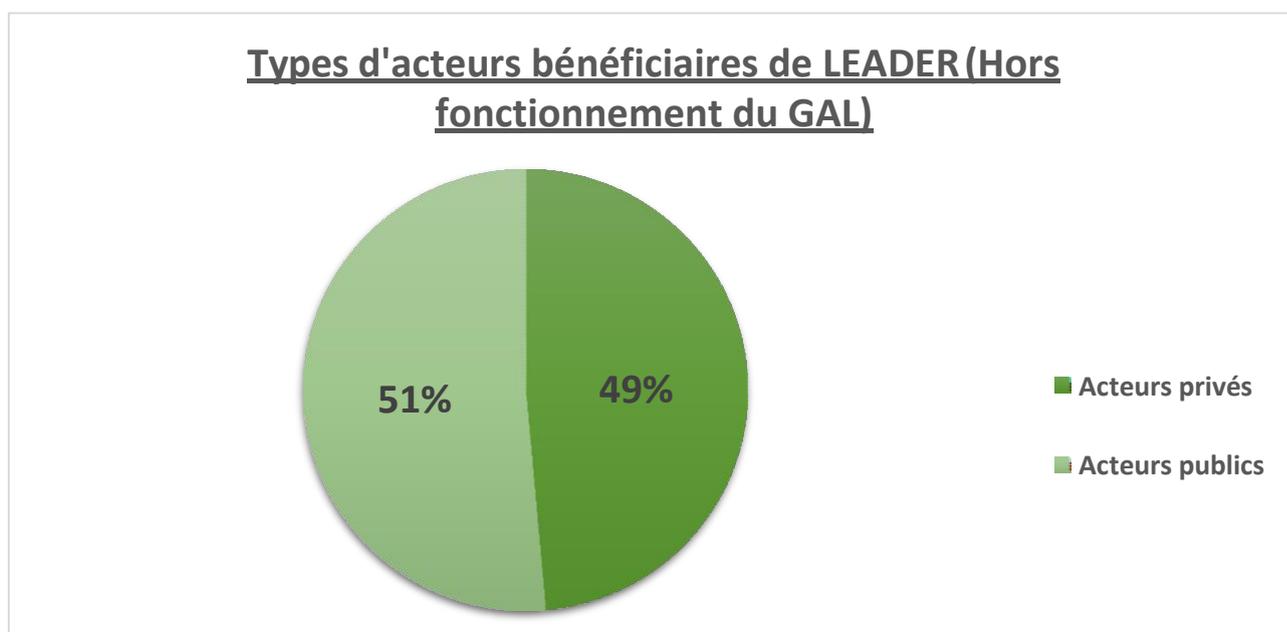


FIGURE 13 : STATUT DES PORTEURS DE PROJET BENEFICIAIRES DE LEADER DU GAL DES VOSGES DU NORD (STADE DE SELECTION) (HORS INGENIERIE DU GAL)

Nous pouvons constater un très faible écart entre le nombre de porteurs projets public et privé. Avec 51% de porteurs de projet, le secteur public est le plus représenté dans le cadre du programme LEADER.

## Types d'acteurs bénéficiaires de LEADER (Hors fonctionnement du GAL)

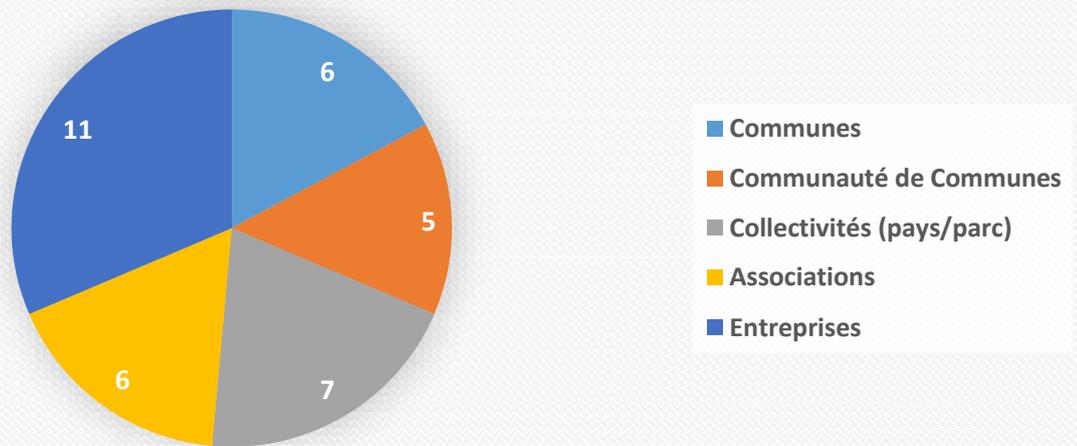


FIGURE 14 : STATUT DES PORTEURS DE PROJETS DU GAL DES VOSGES DU NORD (HORS INGENIERIE) (STADE SELECTION)

Malgré la difficulté des porteurs de projets privés à monter un dossier LEADER, notamment par une lourdeur administrative et l'incapacité à disposer d'une trésorerie, les associations et entreprises sont bien représentées dans le programme LEADER, avec 11 entreprises et 6 associations. Il est toujours difficile pour ces porteurs de projet de trouver une source de financement public. Mais une enveloppe spéciale de la Région Grand-Est est dédiée à LEADER et permet de débloquer la situation.

Il est important de préciser que 2 projets portés par des structures privées (associations) ont été catégorisés dans le type communauté de communes car ils émanent de décisions et de stratégies de collectivités.

Dans le premier cas, il s'agit de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC) et de son projet « Actions transition énergétique 2018 ». La FDMJC porte les dépenses du projet mais ce dernier concerne le service jeunesse de la Communauté de communes du Pays de la Zorn. Le projet répond donc à la stratégie publique de la ComCom, qui verse une subvention annuelle à la FDMJC pour la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans le deuxième cas, il s'agit de l'Association du Bassin touristique de la Sarre et de son projet « Structuration destination touristique canaux Sarre et Marne au Rhin ». Ce sont des Communautés de communes qui sont à l'initiative du projet. L'association est considérée comme un Organisme Qualifié de Droit Public et est soumise aux mêmes règles qu'une collectivité publique. Ces deux dossiers sont donc pris en compte dans le domaine public.

Les porteurs de projets privés bénéficient donc de subventions LEADER de manière directe et indirecte.

- Répartition des montants sélectionnés par statut

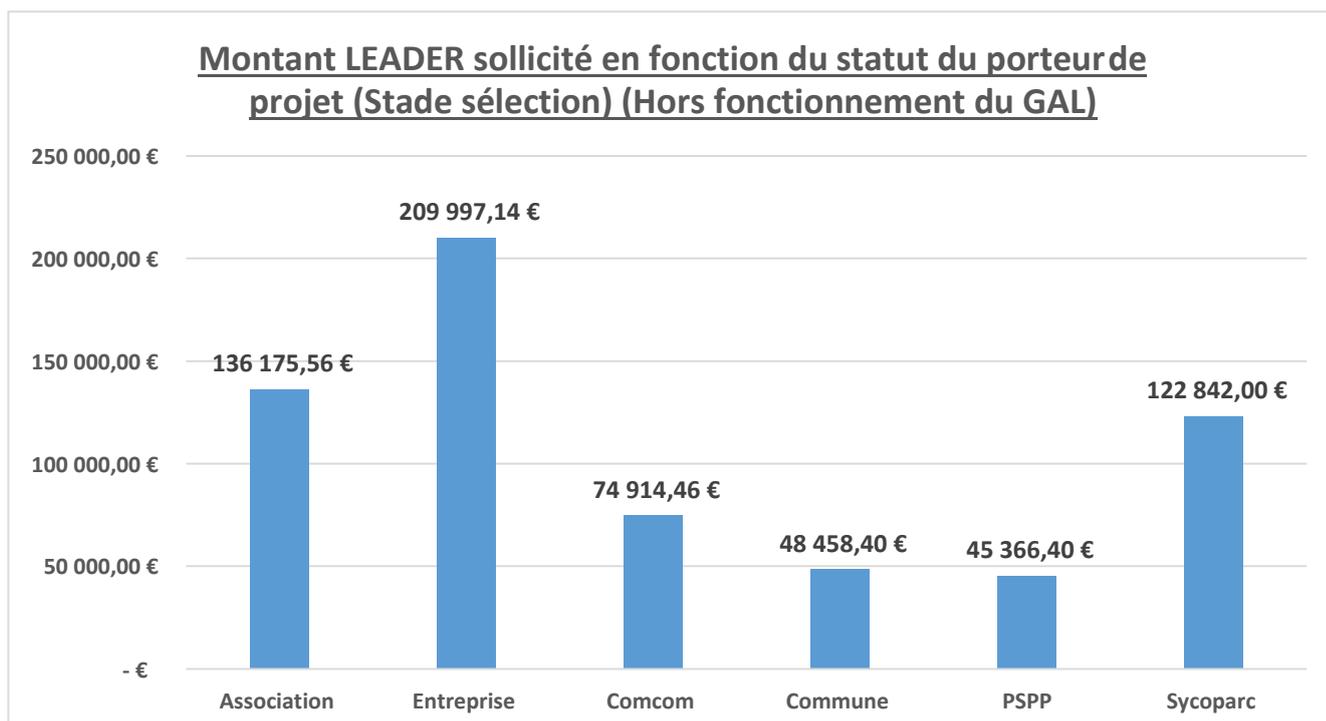


FIGURE 15 : MONTANTS LEADER SOLLICITE EN FONCTION DU STATUT DU PORTEUR DE PROJET DU GAL DES VOSGES DU NORD

Les projets du bassin touristique de la Sarre (Terres d'Oh) et de la FDMJC pour le service jeunesse de la Communauté de communes du Pays de la Zorn sont portés par des associations mais les montants ont été intégrés dans la catégorie ComCom car les projets sont initiés et bénéficient aux Communautés de communes.

Même si les acteurs publics sont plus représentés que les acteurs privés, ce sont ces derniers qui se voient attribuer une enveloppe plus élevée que les acteurs du domaine public. Le montant attribué pour le secteur privé est égal à 346 172,70 € contre 291 581,26 € pour le secteur public.

- L'appartenance géographique des projets LEADER

Le territoire des Vosges du Nord regroupe 148 000 habitants pour 175 communes. Il compte 8 Communautés de Communes :

- La communauté de communes de l'Alsace Bossue
- La communauté de communes du Pays de la Zorn
- La communauté de communes du Pays de Saverne
- La communauté de communes de l'Outre-Forêt
- La communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre
- La communauté de communes du Pays de Wissembourg
- La communauté de communes de Niederbronn-les-Bains
- La communauté de communes de Sauer-Pechelbronn.

Les graphiques ci-dessous recensent la part des projets en fonction du secteur géographique.

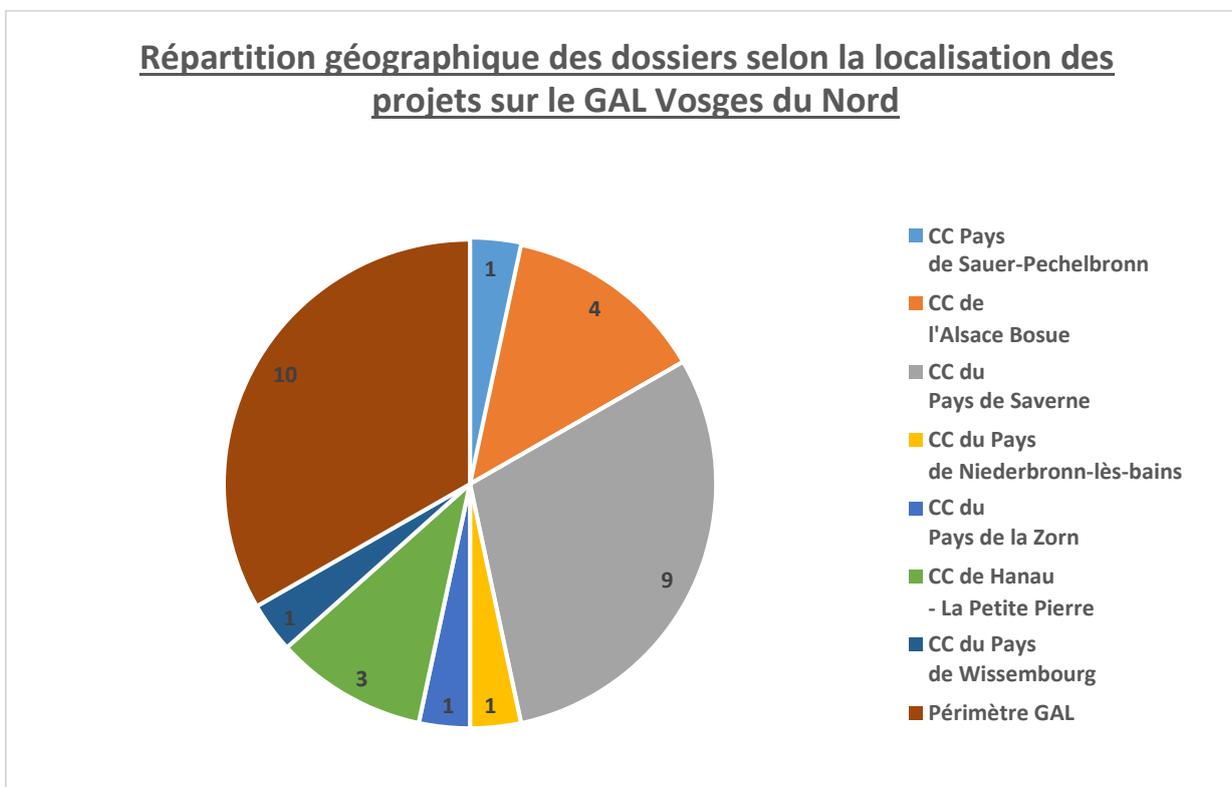
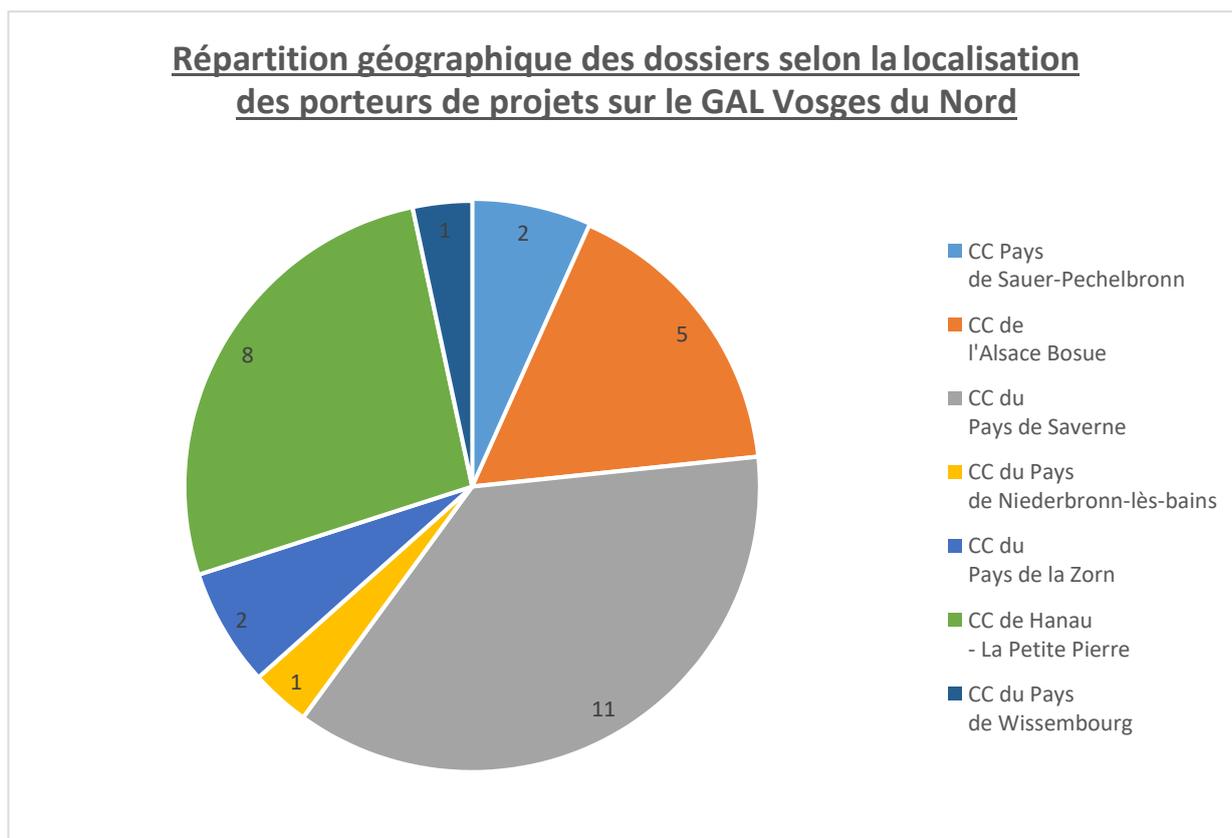


FIGURE 16 : LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PORTEURS DE PROJET ET LA LOCALISATION DES PROJETS SUR LE GAL DES VOSGES DU NORD (STADE SELECTION, HORS INGENIERIE)

On remarque une différence dans la répartition des projets entre la localisation du porteur de projet et la localisation du projet notamment pour les Communautés de communes Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne : un certain nombre de projets dont les porteurs sont situés sur ces deux Communautés de communes bénéficie à l'ensemble du GAL : ce sont principalement des projets portés par le PNRVN et le PSPP.

Les projets du PNRVN et du PSPP ont une vocation de développement économique forte sur le territoire. Ils couvrent l'ensemble du GAL et ont pour ambition de bénéficier à un grand nombre d'acteurs et notamment privés. On peut considérer que ces projets portés par des structures publiques ont avant tout vocation à soutenir le secteur économique et les entreprises locales du territoire.

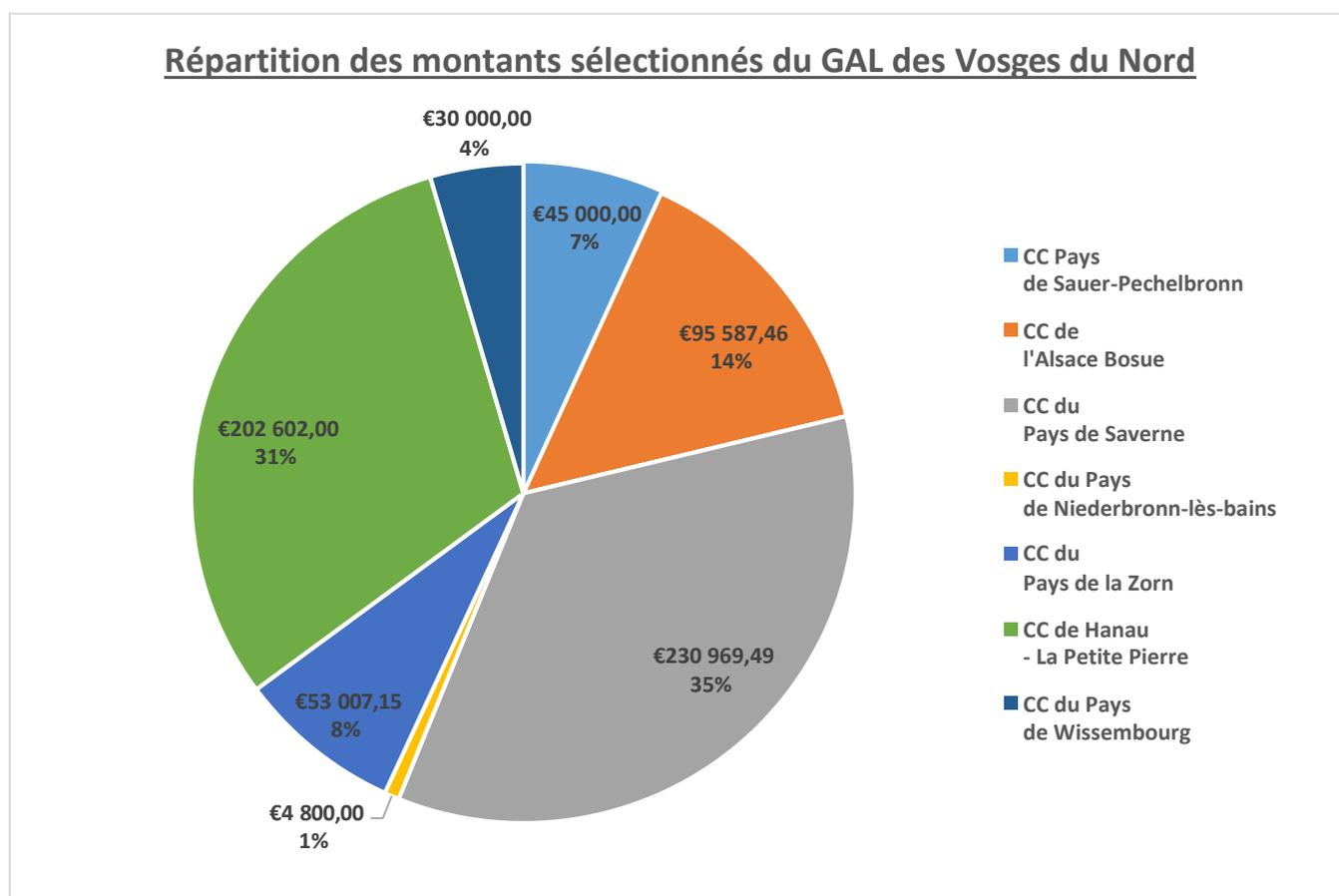


FIGURE 17 : REPARTITION DES MONTANTS SELECTIONNES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU GAL DES VOSGES DU NORD (STADE SELECTION, HORS INGENIERIE)

La Communauté de communes du Pays de Saverne obtient la plus grande part de l'enveloppe, avec 230 969,49 € au stade de sélection. Suivi de la Communauté de communes de Hanau – La Petite Pierre, avec 202 602 €. Le même constat peut être fait que pour la répartition en fonction du nombre de projet.

Les projets soutenus sont visibles sur ce lien : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1IyPcENKZWEOcvxsfjj7u0O7dPG0WputX&ll=48.937645264793204%2C7.326966470167463&z=10>

- Un effet levier important : la part des Co-financeurs

## Répartition des financements dans les projets LEADER (Stade sélection)(Hors fonctionnement du GAL)

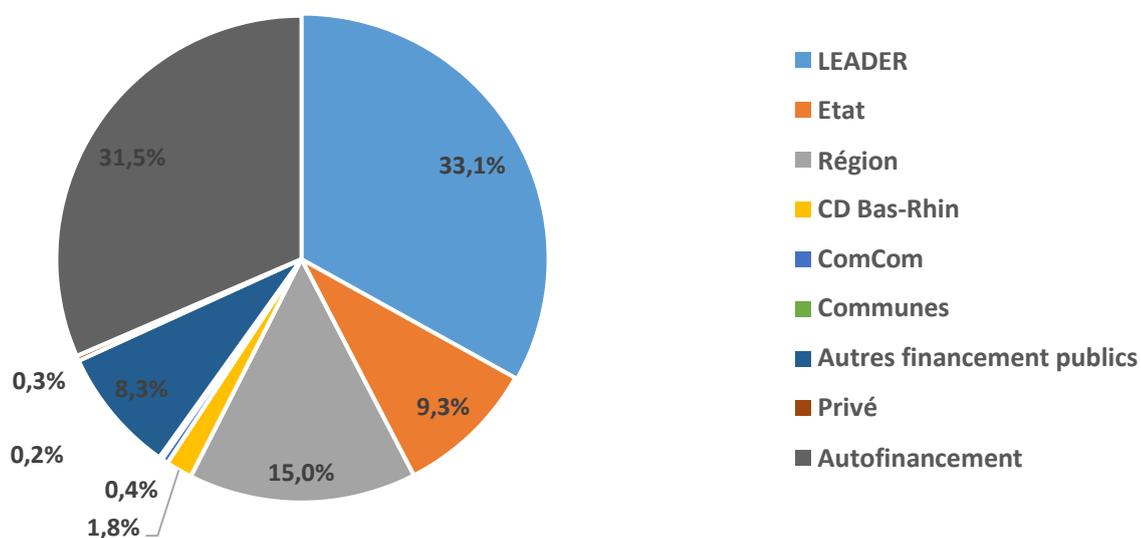


FIGURE 18 : LA REPARTITION DES FINANCEMENTS DANS LES PROJETS LEADER DU GAL DES VOSGES DU NORD (STADE DE SELECTION, HORS INGENIERIE)

On remarque que la part LEADER dans les projets financés du GAL s'élève à 33,1%. Elle constitue la part la plus importante dans les financements des projets. L'autofinancement arrive en seconde position, avec 31,5%, suivi d'une part de 15% de la Région Grand Est. L'Etat participe à 9,3% sur les projets. (Massif des Vosges, Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte).

LEADER constitue donc un réel effet levier financier sur le territoire. Il permet de lever des fonds nationaux. On remarque une diversité des co-financeurs sur l'ensemble des projets qui bénéficient de LEADER, ce qui prouve que le dispositif est bien ancré au sein du territoire.

### *c) Effet levier du programme*

L'effet levier d'un programme européen comme LEADER a toujours été une préoccupation au niveau de la Commission Européenne. L'effet levier sera observé par le biais de deux définitions : l'effet levier démultiplicateur et l'effet levier catalyseur.

#### *- L'effet levier démultiplicateur*

La question qu'il faut se poser : Pour 1 euro dépensé par l'Europe, combien d'euros ont été dépensés pour le projet ?

**Formule : Effet levier démultiplicateur = coût total des projets / subvention totale LEADER**

$$\text{Effet levier démultiplicateur} = 1\,915\,917,35 \text{ €} / 635\,827,76 \text{ €} = 3 \text{ €}$$

1 € de financement LEADER par projet correspond à 3 € d'autofinancement et/ou cofinancement par projet en moyenne. Le cofinancement permet de débloquer l'aide LEADER et inverse. Grâce à la subvention LEADER, des fonds nationaux sont levés. Il s'agit là d'un effet miroir. Le programme LEADER a la capacité de lever des fonds nationaux pour la réalisation des projets qui sont soutenus.

- *L'effet levier catalyseur*

Analyser l'effet levier catalyseur consiste à déterminer si les projets auraient vu le jour sans l'aide LEADER. Il va permettre de savoir si LEADER est indispensable pour la réalisation des projets. Les réponses collectées auprès des porteurs de projet seront une donnée à prendre en compte pour cette analyse.

Dans le cadre des questionnaires, les porteurs de projet ont été invités à répondre à trois questions précises :

- Pensez-vous que votre projet aurait été mis en œuvre sans le soutien du programme LEADER ?

Sur les 13 porteurs de projet interrogés, voici les réponses obtenues :

- ➔ 5 ont répondu « non »
- ➔ 7 ont répondu « oui mais différemment »
- ➔ 1 a répondu « oui à l'identique »

Les porteurs de projets ont ensuite été amenés à justifier leurs réponses.

Les projets qui auraient été réalisés mais différemment se seraient faits sur un laps de temps plus long et par étapes, c'est-à-dire que quelques parties des projets n'auraient pas vu le jour sans ce cofinancement. Les projets seraient donc moins ambitieux et incomplets. Il a permis une touche d'innovation et d'expérimentation pour un projet.

Pour les projets qui n'auraient pas vu le jour sans l'aide LEADER, la principale raison évoquée est le manque de moyens financiers. Le dispositif LEADER a permis la réalisation de ces projets.

On constate que le programme LEADER constitue un moteur indispensable à la réalisation des projets. Il peut être défini comme une plus-value pour les porteurs de projets. De plus, d'autres indicateurs permettent de mettre en avant les améliorations qualitatives sur les projets.

- Pensez-vous que le programme LEADER vous a permis :

	Oui	Non
D'améliorer la qualité de votre projet ?	12	1
D'accélérer la réalisation de votre projet ?	11	2

La majorité des projets ont vu leur qualité s'améliorer grâce à LEADER. Certains projets ont vu une hausse sur leur enveloppe, ce qui leur a permis de développer des aspects de leurs projets.

C'est donc par la subvention LEADER que les porteurs de projet peuvent innover et expérimenter.

La plupart des porteurs de projets interrogés affirment que LEADER a permis d'accélérer la réalisation de leurs projets. L'apport financier est le principal facteur dans cette accélération. Pour les porteurs qui affirment le contraire, la durée de versement du paiement est beaucoup trop longue. Cela est causée par la lourdeur administrative d'un dossier LEADER, qui requiert de nombreuses pièces que le porteur de projet doit fournir. Malgré cela :

→ **100%** des porteurs de projet recommanderaient le programme LEADER à d'autres potentiels porteurs de projets.

LEADER est un programme qui permet un effet levier financier important et permet ainsi un développement territorial.

## 2) GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines

### a) L'état d'avancement de LEADER sur le territoire

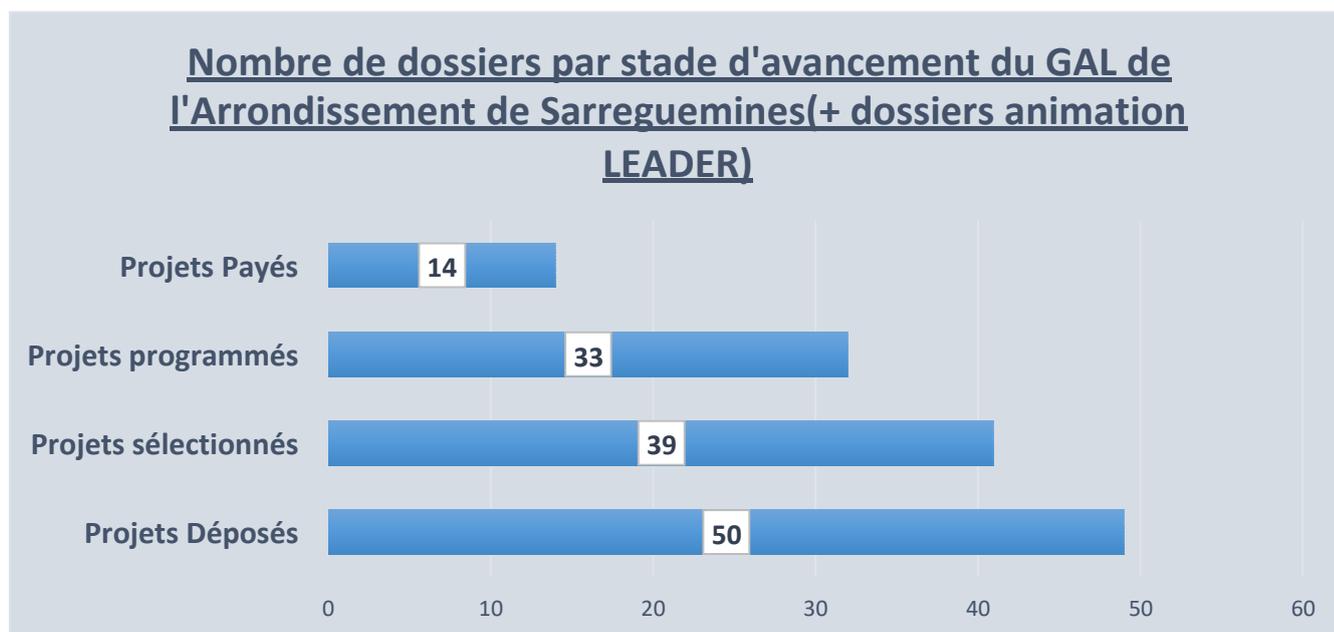


FIGURE 19 : STADE D'AVANCEMENT DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

A la date du 12 août 2019, ce sont 50 dossiers qui ont été déposés au GAL de l'arrondissement de Sarreguemines. Parmi eux :

- 39 projets ont été sélectionnés.
- 33 projets ont été programmés.
- 14 projets ont été payés. Parmi eux, 4 portent sur le fonctionnement du GAL et 2 ont reçu un acompte.
- 7 projets ont été abandonnés pour diverses raisons : 3 dossiers inéligibles, 2 dossiers annulés par le maître d'ouvrage et 2 incomplets. Les dossiers ont été annulés dû à la

difficulté de trouver des cofinancements publics ou à la lourdeur administrative du programme.

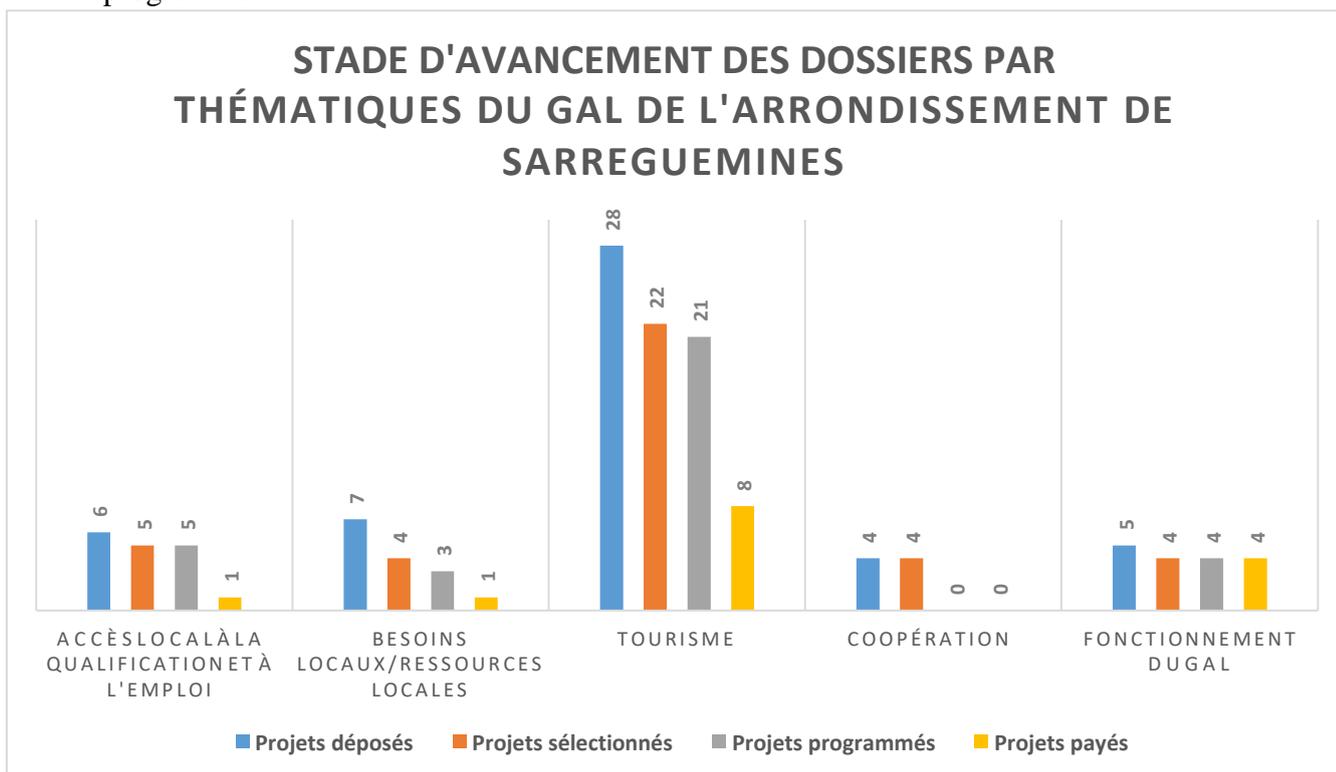


FIGURE 20 : STADE D'AVANCEMENT DES DOSSIERS DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Le graphique ci-dessus nous permet d'observer le nombre de dossiers par thématiques et le stade d'avancement de ce dernier.

Avec 28 dossiers déposés dont 21 dossiers programmés, la fiche du Tourisme est celle qui est la plus représentée. Les porteurs de projets ont su rapidement s'approprier cette fiche action et cela montre que la stratégie LEADER répond bien aux besoins du territoire en terme de tourisme.

La fiche « Coopération » comprend 4 dossiers qui ont été sélectionnés mais à ce jour, aucun dossier n'a été programmé dû principalement à la difficulté administrative des dossiers de coopération.

Taux de sélection	Taux de programmation	Taux de paiement
<b>73,76%</b>	<b>65%</b>	<b>27%</b>

*Note : Le taux de programmation et le taux de paiement ont été calculés en fonction de l'avant dernier montant de l'enveloppe globale attribuée au GAL, soit 1 515 185,09 euros.*

Avec un **taux de programmation** de **65%**, le GAL avance bien et se situe en première place en terme d'avancement parmi les autres GAL lorrains. Le fait que le GAL ait déjà eu une expérience d'un programme LEADER sur son territoire de 2007 à 2013 explique ce bon avancement. Les pratiques et méthodes ont été correctement appropriées par l'équipe technique.

Néanmoins, il reste une somme importante à verser : **1 187 995,82 €**, soit un **taux de paiement de 27%**. Seulement 414 027,51 euros ont été versés à ce jour. Ce taux s'explique par la mise à disposition tardive du logiciel OSIRIS, à l'automne 2017. Les formulaires de demande d'aide et de paiement ont, quant à eux été mis à disposition en février 2017 alors que le programme a débuté en 2014. De plus, le fait que les dossiers en début de programmation aient été bloqués pendant 6 mois à Sarrebourg, à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle, a causé un retard sur l'instruction des dossiers. La DDT 57 était donc en charge de l'instruction papier mais les circuits de gestion ont été modifiés le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Le GAL est donc devenu service instructeur à ce moment-là.

Avec de nombreux projets en attente, le GAL devrait consommer l'intégralité de son enveloppe, ce qui prouve que les stratégies du territoire sont adaptées aux projets présents du territoire.

Avec la fin du programme qui approche, le GAL devra être vigilant sur le risque de chevauchement du programme LEADER si un potentiel prochain programme 2021-2027 venait à être mis en œuvre.

Le graphique ci-dessous nous permet d'observer le nombre de dossiers par thématiques et le stade d'avancement de ce dernier.

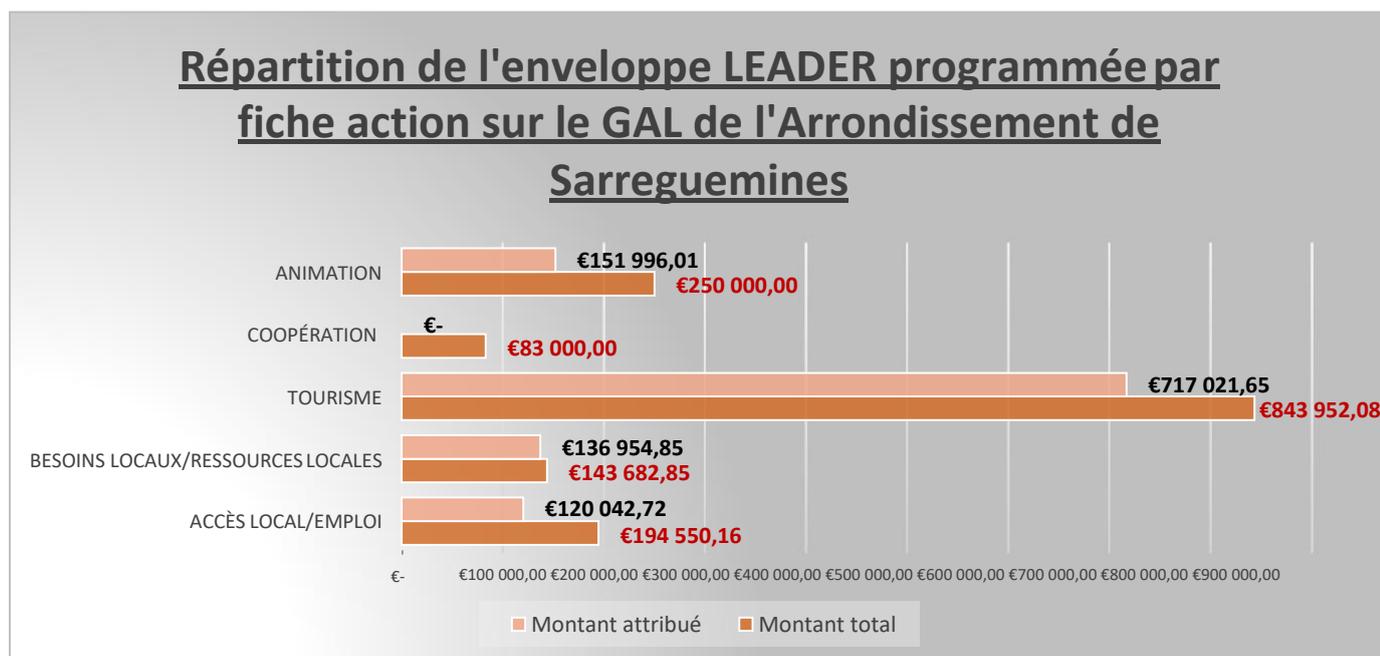


FIGURE 21 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE LEADER PROGRAMMEE PAR FICHE ACTION DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Le montant de la fiche action « Répondre aux besoins locaux à partir de ressources locales » a presque été consommé en totalité. Les montants des fiches action « Faciliter l'accès local à la qualification et à l'emploi » et « Répondre aux besoins locaux à partir de ressources locales » restent relativement faibles face à la fiche du Tourisme, qui affiche une programmation de 85%.

Pour permettre de consommer la totalité de l'enveloppe LEADER, il serait judicieux de transférer le reste de cette enveloppe vers la fiche Tourisme, qui connaît un franc succès auprès des acteurs du territoire.

Le tourisme est un enjeu autant important sur le territoire des Vosges du Nord que sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Par rapport au GAL des Vosges du Nord, ce dernier montre une répartition équitable entre les fiches action par rapport au GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines. Le tourisme est d'autant plus important sur le territoire des Vosges du Nord que sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Avec de nombreux projets en attente de paiement, le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines devrait être dans la capacité de consommer l'intégralité de son enveloppe d'ici la fin du programme. Les dossiers risquent de s'accumuler pour le GAL.

### *b) La participation des porteurs de projets*

Cette partie s'intéressera au statut (privé-public) des acteurs bénéficiaires de LEADER ainsi qu'aux partenaires financiers des projets programmés. Premièrement, il convient de nous intéresser au statut des porteurs de projets.

#### *- Le statut des porteurs de projet*

Le graphique ci-dessous représente le statut des projets soutenus.

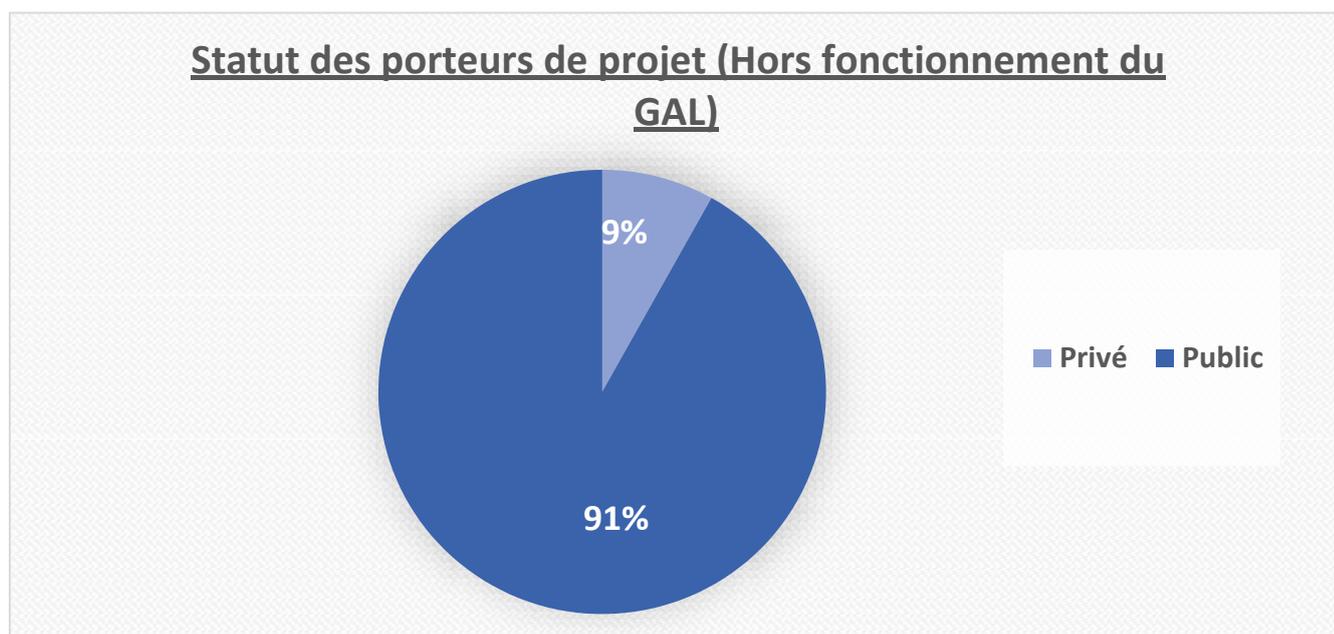


Figure 22 : Statut des porteurs de projet du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines

Nous pouvons constater une part importante de projets issus du secteur public, avec **35** dossiers au total, soit **91%**. Le secteur privé est peu représenté avec seulement **3** dossiers soutenus, soit **89%**. Ceci peut s'expliquer par le fait que certains acteurs publics ont porté plusieurs projets dans le cadre du programme.

### Types d'acteurs bénéficiaires de LEADER (stade déposé)

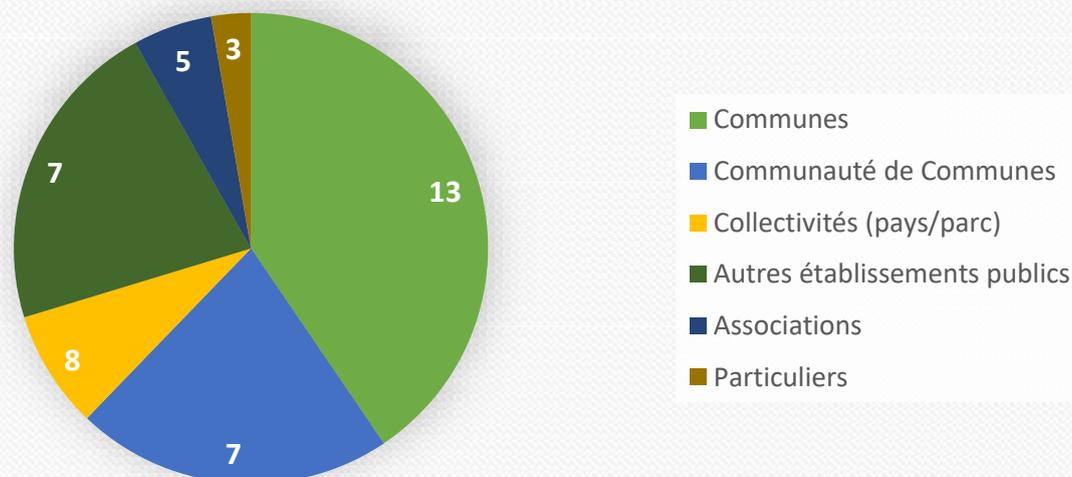


FIGURE 23 : TYPES D'ACTEURS BÉNÉFICIAIRES DE LEADER DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Nous pouvons constater une part importante de porteurs de projet public, 30 sans l'ingénierie. Les communes sont majoritairement représentées dans le programme LEADER, avec 13 communes au total. 7 communautés de communes et 7 autres établissements publics sont représentés par la suite. Les établissements publics comprennent l'Office de Tourisme de Sarreguemines et de Bitche. Cette représentation majoritaire s'explique par le fait que les acteurs publics, notamment les communes et communautés de communes, ont plus de facilités et l'habitude de monter des dossiers de subventions.

Le secteur privé ne représente que 3 porteurs de projet. Ceci s'explique par la difficulté des porteurs de projet privés à monter un dossier LEADER. Du fait d'une lourdeur administrative et d'une incapacité à disposer d'une trésorerie, le secteur privé a du mal à être représenté dans le programme LEADER.

Le fait qu'un cofinancement public soit nécessaire limite fortement l'accès aux acteurs privés (associations, Très Petites Entreprises). Il est toujours difficile pour ces acteurs privés de trouver une source de financement public. Mais une enveloppe spéciale de la Région Grand-Est a été dédiée à LEADER et permet de débloquer la situation.

Le fait qu'un porteur de projet issu d'un secteur privé doit avancer la trésorerie est un frein à la venue de ces acteurs dans le programme Leader. En effet, il est connu que la plupart des associations n'ont pas la trésorerie nécessaire pour avancer les frais. Cette situation avantage les porteurs de projets du secteur public, pour qui il est plus facile d'obtenir un cofinancement public car leur autofinancement est mobilisable en contrepartie.

Nous constatons que les entreprises sont les grands absents de ce programme LEADER. En cause, les difficultés citées précédemment.

Il est important de préciser que de nombreux projets émanent de porteurs de projet privés mais sont portés par des organismes publics. En effet, il est plus simple financièrement et administrativement de faire porter ces projets par le secteur public. Parmi eux :

Projet – Porteur de projet	Association
Circuit de découverte historique de Frauenberg – Commune de Frauenberg	Association pour la sauvegarde du Château et du Patrimoine de Frauenberg
L'épicerie solidaire – Commune de Puttelange-aux-Lacs.	Association Foyers des Lacs
Exposition « OPALINES » au musée du verre et du cristal de Meisenthal – Communautés de Communes du Pays de Bitche.	Association du Musée du verre et du cristal
Création d'un jardin de plantes anciennes et restauration d'une dépendance à la maison des arts et des traditions – Commune de Rouhling.	Association Maison des Arts et des Traditions
Mise en place de silhouettes en acier retraçant les différents étapes de l'élaboration d'un sabot – Commune de Soucht.	Association des amis du Musée du sabot de Soucht.

Les porteurs de projets privés ont donc bénéficié de subventions LEADER de manière directe et indirecte.

- *Répartition des montants programmés par statut*

Le tableau ci-dessous représente les montants programmés en fonction des statuts des porteurs de projets.

TABEAU 2 : REPARTITION DES MONTANTS PROGRAMMES EN FONCTION DES STATUTS DES PORTEURS DE PROJETS

Statut	Montants programmés	Nombre de projets	Montant moyen	Subvention Min.	Subvention Max.
Public	929 787,47 €	26	35 761,05 €	4 407,75 €	50 000 €
Privé	63 541,87 €	2	31 770,93 €	16 618,32 €	49 923,25 €
<b>Total</b>	<b>993 329,34 €</b>	<b>28</b>	<b>35 476,04 €</b>		

Le secteur public est loin devant avec 929 787,47 € de montants programmés, ce qui représente 61,4% de l'enveloppe totale. Le secteur privé représente seulement 4,2% de l'enveloppe totale, soit 63 541,87 €. Il y a une mauvaise répartition entre le secteur privé et public, causée par le peu de projets portés par des acteurs privés.

## PART DES MONTANTS PROGRAMMÉS EN FONCTION DU STATUT DES PORTEURS DE PROJETS

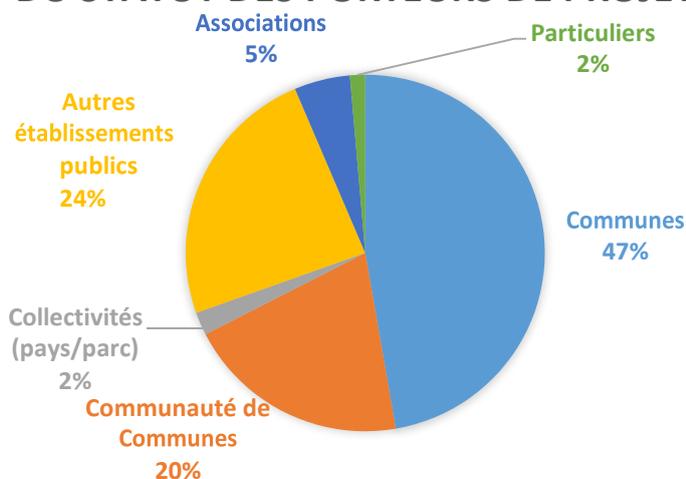


FIGURE 24 : PART DES MONTANTS PROGRAMMES EN FONCTION DU STATUT DES PORTEURS DE PROJETS DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Les communes sont les acteurs qui ont reçu presque la moitié des montants programmés, avec un total de 469 705,02 €. Les autres établissements publics ont perçu 239 048,49 € depuis le début de la programmation. Comme vu précédemment, les particuliers, les associations mais aussi les collectivités publiques (Pays/Parc) n'ont perçu qu'une enveloppe fine dû à la sous-représentation de leur statut dans les dossiers déposés.

- L'appartenance géographique des projets LEADER

Le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines regroupe 99 873 habitants pour 84 communes, dont la commune de Siltzheim en Alsace. Il compte deux intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences
- La Communauté de communes du Pays de Bitche

Le graphique ci-dessous recense la part des projets en fonction du secteur géographique.

### Répartition géographique des dossiers LEADER du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines

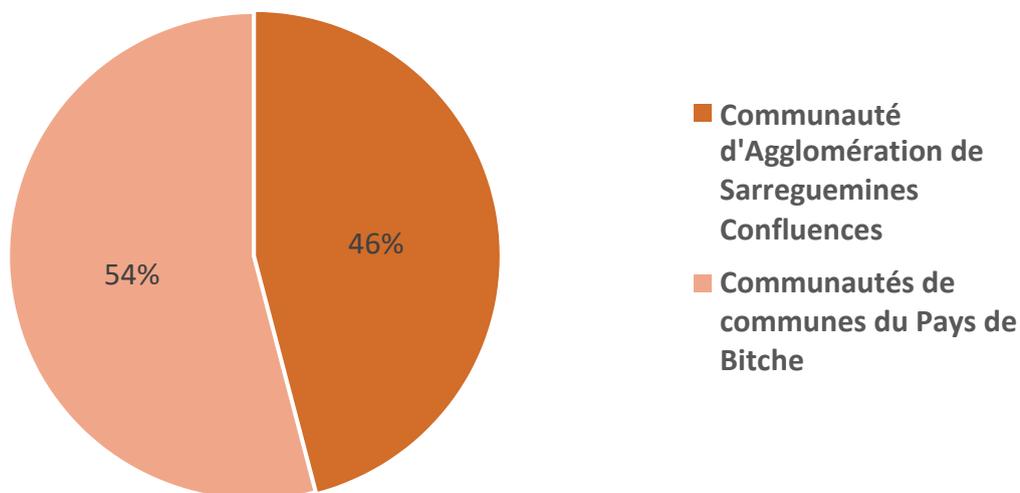


FIGURE 25 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES DOSSIERS LEADER DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Dans l'ensemble, un faible écart est présent entre les deux intercommunalités. Le territoire de la CC du Pays de Bitche compte 15 projets, contre 13 projets pour le territoire de la CA de Sarreguemines Confluences.

Un aperçu des projets soutenus par LEADER est visible sur le site du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines : [https://smas.maps.arcgis.com/apps/Embed/index.html?webmap=652770e620f144bebce5afb3438cb19b&extent=6.7171,48.8628,7.7313,49.2394&zoom=true&scale=true&legendlayers=true&basemap\\_gallery=true&disable\\_scroll=true&theme=light](https://smas.maps.arcgis.com/apps/Embed/index.html?webmap=652770e620f144bebce5afb3438cb19b&extent=6.7171,48.8628,7.7313,49.2394&zoom=true&scale=true&legendlayers=true&basemap_gallery=true&disable_scroll=true&theme=light)

- Répartition des montants programmés par secteur géographique

### Répartition des montants programmés par secteur géographique

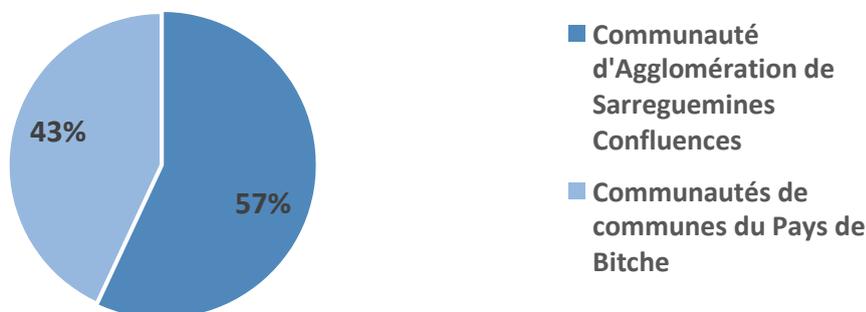


FIGURE 26 : REPARTITION DES MONTANTS PROGRAMMES PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Avec un nombre de dossiers moins élevé que la Communauté de Communes du Pays de Bitche, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences a obtenu une part de montant programmé plus importante, soit 549 493,60 € contre 416 150,74 € pour la CC du Pays de Bitche.

- *Un effet levier financier important : la part des Co-financeurs*

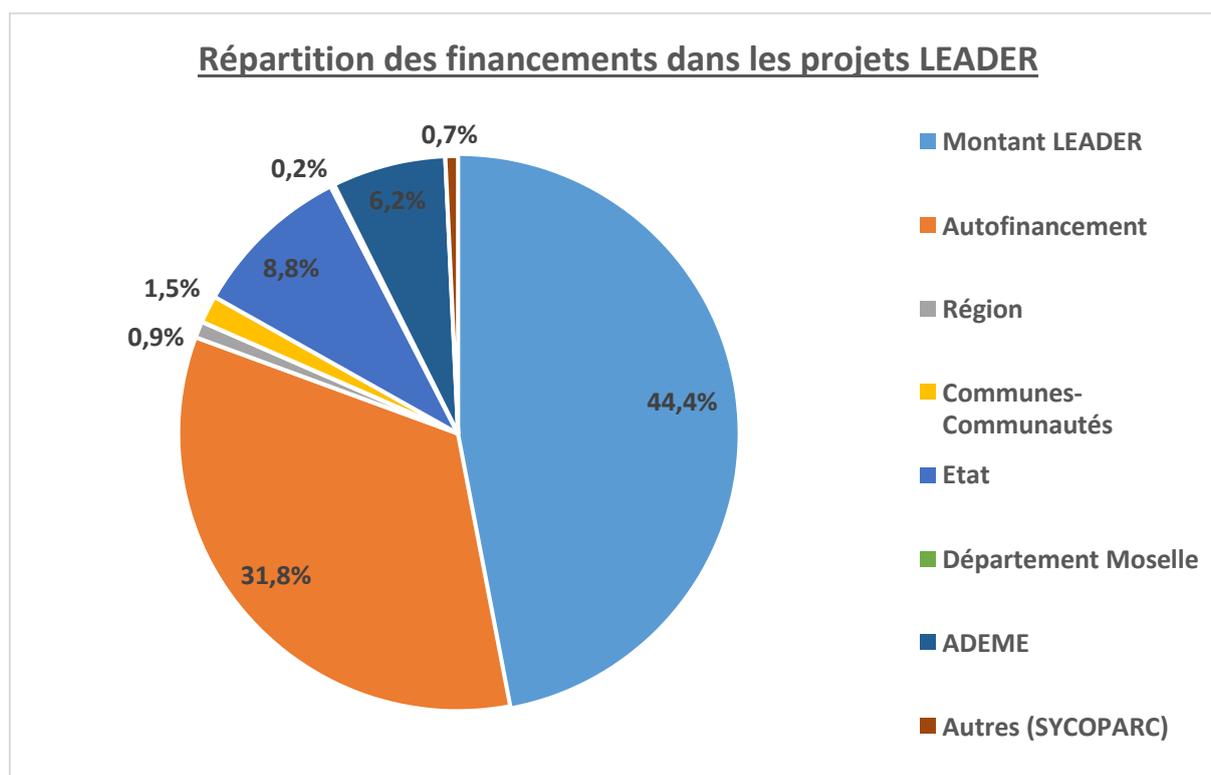


FIGURE 27 : REPARTITION DES FINANCEMENTS DANS LES PROJETS LEADER DU GAL DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Le programme LEADER constitue une part très importante dans la réalisation des projets, avec **965 644,34 €** soit **44,4%**. Il est donc la source de financement la plus importante pour l'ensemble des projets. L'autofinancement constitue la deuxième part importante dans la réalisation du projet, avec **31,8%** soit **691 156,87 €**. Les deux combinés, c'est presque les  $\frac{3}{4}$  du projet qui sont financés en moyenne.

Le cofinancement public représente **23,8%** du coût total des projets. Les Co-financeurs que l'on retrouve majoritairement sont l'Etat (DRAC...), la région Grand Est, l'ADEME. On y retrouve aussi les communes et les communautés de communes, avec une part beaucoup moins importante mais présente.

### *c) Effet levier du programme*

L'effet levier d'un programme européen comme LEADER a toujours été une préoccupation au niveau de la Commission Européenne. L'effet levier sera observé par le biais de deux définitions : l'effet levier démultiplicateur et l'effet levier catalyseur.

- *L'effet levier démultiplicateur*

L'effet levier démultiplicateur s'interroge sur la capacité du programme LEADER à lever des fonds nationaux.

La question qu'il faut se poser : Pour 1 euro dépensé par l'Europe, combien d'euros ont été dépensés localement pour le projet ?

**Formule : Effet levier démultiplicateur = coût total des projets / subvention totale LEADER**

**Effet levier démultiplicateur = 2 174 544,15 € / 965 644,34 € = 2,25 €**

1 € de financement LEADER correspond à 2,25 € de coût total du projet.

Le programme LEADER a donc la capacité de lever des fonds nationaux pour la réalisation des projets qui sont soutenus.

- *L'effet levier catalyseur*

Analyser l'effet levier catalyseur consiste à déterminer si les projets auraient vu le jour sans l'aide LEADER. Il va permettre de savoir si le fond européen LEADER est indispensable pour la réalisation des projets. Les réponses collectées auprès des porteurs de projet seront une donnée à prendre en compte pour cette analyse

Dans le cadre des questionnaires, les porteurs de projet ont été invités à répondre à trois questions précises :

a) Pensez-vous que votre projet aurait été mis en œuvre sans le soutien du programme LEADER ?

Sur les 11 porteurs de projet interrogés, voici les réponses :

- ➔ 2 ont répondu « non »
- ➔ 5 ont répondu « oui mais différemment »
- ➔ 2 ont répondu « oui à l'identique »
- ➔ 2 ont répondu « je ne sais pas »

Les porteurs de projets ont ensuite été amenés à justifier leurs réponses.

Les projets qui auraient vu le jour sans l'aide LEADER se seraient fait à l'aide de fonds propres et des capacités financières existantes. Mais aussi car ce sont des projets « programmés » et que les porteurs de projets avaient la volonté de les réaliser. Il s'agit de structures publiques qui ont les capacités financières et n'ont donc pas de problèmes de trésorerie.

Les projets qui auraient été réalisés mais différemment se seraient fait sur un laps de temps plus long et par étapes, c'est-à-dire que quelques parties des projets n'auraient pas vu le jour. Les projets auraient donc été moins ambitieux et incomplets.

Pour les projets qui n'auraient pas vu le jour sans l'aide LEADER, la principale raison évoquée est le manque de moyens financiers. LEADER a permis la réalisation de ces projets.

On constate que LEADER ne constitue pas un moteur indispensable à la réalisation des projets. Cependant d'autres indicateurs permettent de mettre en avant les améliorations qualitatives sur les projets.

Pensez-vous que LEADER vous a permis :

	Oui	Non
<b>D'améliorer la qualité de votre projet ?</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>D'accélérer la réalisation de votre projet ?</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

Les 4 porteurs de projet qui disent que LEADER n'a pas amélioré la qualité de leur projet sont des structures publiques. Ils ont fait savoir que leurs projets étaient déjà cadrés et qualitatifs à la base.

7 porteurs de projets disent que LEADER a permis d'améliorer la qualité de leur projet. Certains projets ont vu une hausse sur leur enveloppe, ce qui leur a permis de développer des aspects de leurs projets. C'est donc par la subvention LEADER que les porteurs de projet peuvent innover et expérimenter. La disponibilité et l'accompagnement du GAL sont soulignés lors des entretiens, ce qui ajoute une qualité aux projets.

7 porteurs de projets affirment que LEADER a permis d'accélérer la réalisation de leurs projets. L'apport financier est le principal facteur dans cette accélération. Pour les porteurs qui affirment le contraire, la mise en paiement est actuellement longue dû aux raisons évoquées avant, mais ceci ne relève pas du ressort du GAL.

Parmi les porteurs de projets interrogés, **30%** sont très satisfaits du montant LEADER perçu pour leurs projets.

**70%** sont plutôt satisfaits du montant LEADER perçu.

L'apport financier apporté par LEADER est satisfaisant dans l'ensemble. Il est décrit comme une « cerise sur le gâteau » par certains porteurs de projets.

## **Partie 3 - Bilan qualitatif**

## 1) *Le GAL des Vosges du Nord*

### a) *La communication sur le dispositif LEADER*

Comment les porteurs de projet ont eu connaissance de ce programme ?

Les porteurs de projet ont connu le dispositif par le biais d'acteurs du territoire : par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne Plaine et Plateau, par les communes ainsi que par les communautés de communes.

La mise en place d'une communication au sein des équipes communales et intercommunales est indispensable pour faire connaître LEADER à un maximum de personnes. Une réunion publique, où des maires de communes voisines et des professionnels du territoire étaient conviés, avait été organisée à Durrenbach. Il faut donc privilégier la communication directe notamment avec des réunions plutôt que la communication écrite, qui se perd vite dans les boîtes mails des mairies. Il faut que le programme LEADER devienne une référence pour les équipes communales et intercommunales.

Quelques membres du CP ont fait savoir qu'il faudrait plus communiquer sur le programme LEADER. Par exemple, en créant un onglet LEADER sur le site de la Région Grand Est ou encore par le biais des news trimestrielles des communes.

78% des membres du CP déclarent être suffisamment informés sur le programme LEADER. Ce dernier a donc réussi à s'intégrer sur le territoire.

Les membres du CP doivent donc jouer un rôle d'acteur relais auprès des acteurs locaux pour faire connaître le programme et ses actions éligibles. La connaissance du dispositif LEADER est essentielle à travers une communication sur le territoire.

#### Recommandations :

\*Le retour des projets réalisés serait intéressant à mettre en place à chaque réunion de comité ou bien par le biais du site internet du GAL, afin de donner des idées à des potentiels porteurs de projet. Comment sensibiliser les acteurs du territoire au programme LEADER à être des acteurs relais dans la communication de celui-ci ?

\*Les efforts de communication doivent être poursuivis sur le territoire du GAL.

#### - *La stratégie LEADER*

➔ **94%** des acteurs, porteurs de projet et membres du comité de programmation pensent que la stratégie LEADER réponds aux besoins du territoire.

Le programme LEADER participe au développement territorial du GAL.

➔ **100%** des porteurs de projets pensent que recevoir une subvention LEADER est valorisante pour le projet.

La subvention LEADER est valorisante car elle permet de crédibiliser le projet. C'est un intérêt que l'Europe porte envers les acteurs locaux. Le projet sera pris en compte plus sérieusement avec un soutien LEADER.

## *b) Une gouvernance novatrice*

### *- L'équipe technique*

La totalité des porteurs de projets sont très satisfaits de la disponibilité et de l'accompagnement du GAL pour leurs dossiers. Ils ont fait part du dévouement et de la gentillesse de l'animatrice et de la gestionnaire tout au long de leur dossier. En effet, l'équipe technique assure un suivi tout au long du montage du dossier.

→ **100%** des porteurs de projet ont trouvé le montage du dossier accessible grâce à l'appui technique.

Malgré cet accompagnement pointu, monter un dossier LEADER reste complexe pour un porteur de projet, qu'il vienne du secteur public ou privé. Mais un porteur du secteur privé rencontrera plus de difficultés par faute de temps et d'inexpérience tandis que les établissements publics ont plus l'habitude de monter des dossiers de financement de la sorte. Ces difficultés sont causées par de nombreuses pièces justificatives à fournir et par l'évolution constante des procédures d'un dossier LEADER. Lors des entretiens, l'apport des devis comparatifs et le montage du dossier sur un fichier Excel sont les principales difficultés rencontrées. Ces difficultés expliquent un délai de traitement long des dossiers. Il existe peu de solutions à ces difficultés, si ce n'est le fait de choisir des porteurs de projet qui vont être capable de les assumer, de choisir des projets qui valent « le coup » de traverser ces difficultés, c'est-à-dire de ne pas choisir des projets avec de faibles dépenses.

Cet accompagnement de la part de l'équipe technique permet à LEADER de se distinguer des autres dispositifs financiers. L'équipe technique est réactive, pleine de conseils et dévouée sur les dossiers.

### *- Le comité de programmation*

→ **94%** des membres du comité de programmation trouvent un intérêt à ce que le porteur de projet vienne présenter son projet. Un membre précise qu'il ne voit pas d'intérêt car la procédure du dossier apparaît déjà lourde.

La majorité des porteurs de projet trouvent aussi un intérêt à présenter leurs projets devant le comité pour l'obtention de l'avis d'opportunité.

Cette présentation va permettre aux membres du CP de connaître l'ambition qu'a le porteur pour son projet et de voir si le projet répond réellement aux stratégies proposées aux yeux des membres. Elle va mener à un temps d'échanges entre les membres et les porteurs grâce à une partie questions/réponses après chaque présentation du projet.

Le comité de programmation est composé d'un collègue privé et public qui permet d'obtenir des visions différentes sur des projets. Il est défini par une complémentarité.

→ **94%** des membres du CP considèrent ce partenariat public-privé enrichissant.

D'un côté pour le porteur de projet qui va avoir des visions économiques, sociales ou politiques sur son projet, et d'un autre côté pour les membres du comité, qui va permettre d'enrichir ses connaissances sur le territoire. Ce partenariat permet de renforcer la proximité entre les acteurs locaux et suscite un vrai débat autour du projet.

Les membres du comité se sentent à l'écoute et impliqués dans la prise de décision lors des comités de programmation.

La démarche ascendante est très appréciée par les membres actuels qui souhaitent la conserver pour un potentiel prochain programme.

Les membres du comité de programmation apprécient le fait que les lieux des comités de programmation soient différents à chaque comité. Sur un territoire aussi vaste, cela permet une présence de membres plus forte.

Les documents fournis en amont du comité ainsi que la date sont jugés satisfaisants par l'ensemble des membres pour attribuer un avis sur le projet. Le délai de communication de ces documents, qui est de 10 jours est suffisant pour 94% des membres du comité. 1 membre a précisé qu'il aimerait les recevoir 3 semaines avant afin de visualiser qui est le porteur de projet et quelles sont ses activités.

72% des membres du comité sont satisfaits par le système de vote par boîtier électronique, qui garantit un anonymat autour de la table. Cependant, la grille de notation a tendance à donner un avis favorable à chaque passage. En effet, sur un système de notation allant de 0 à 3, les membres auront tendance à attribuer la note de 2, ce qui permet automatiquement un avis favorable aux projets.

Si une nouvelle programmation a lieu, 89% des membres du comité souhaitent être à nouveau membres du comité de programmation.

En revanche, seulement 61% des membres souhaitent être associés à l'élaboration d'une nouvelle candidature. La principale raison évoquée est l'approche des prochaines élections municipales ainsi que le manque de temps de la part de certains élus.

#### Recommandations :

\*Modifier la grille de notation avec des notes allant de 1 à 5 pour juger efficacement un projet.

\*Eviter qu'un avis technique ne s'impose lors des comités de programmation.

### *c) La mise en réseau*

Le programme LEADER contient dans ses 7 principes, la mise en réseau des acteurs. Cette dernière s'effectue par le biais du comité de programmation mais aussi par le déroulement des projets.

Des suggestions de partenariats ou de coopérations qui seraient envisagés pour un projet vont être soufflés au porteur de projet lors du passage en comité de programmation.

Pour le GAL des Vosges du Nord, le comité de programmation a permis à 65% des membres du comité d'élargir le réseau d'acteurs. La présence d'un pot après les comités de programmation favorise cet élargissement.

Suite aux entretiens, on constate que cette mise en réseaux permet d'avoir un échange de pratiques et de méthodes.

Le comité de programmation favorise donc la rencontre entre les acteurs et permet un échange entre ces derniers. Il permet aussi de savoir qui se trouve sur le territoire et ainsi savoir ce qui s'y passe.

#### ***d) L'impact de LEADER : création d'emplois, pérennisation des emplois***

La création d'emplois et sa pérennisation sont des signes d'impacts positifs du programme LEADER.

##### *- Création d'emplois directs*

Suite à l'analyse des entretiens et des fiches projets, plusieurs créations ont lieu d'être créées :

Trois projets permettent la création **de 5 ETP contrat CDI** sur le territoire. Il s'agit du projet de coopération « Terre d'Oh », du projet porté par la brasserie Blessing ainsi que du projet « L'atelier Vetter de demain ».

Deux projets permettent la création de **2,5 CDD** sur des projets touristiques. Il s'agit des projets concernant le « Développement touristique du Port de plaisance de Saverne » porté par la Ville de Saverne et du « Diagnostic touristique du Château de Lichtenberg » porté par la Communauté de communes de Hanau- La Petite Pierre. Ces emplois sont potentiellement renouvelables en fonction des saisons.

Le projet porté par SCEA Ruchers des Vosges du Nord, qui a pour but de créer une boutique de vente de produits locaux permet la création **d'1 CDD à temps partiel** mais qui sera renouvelé par la suite.

➔ **62%** des projets ambitionnent la création future d'emplois.

Pour certains projets, il est difficile de savoir si le projet va permettre la création d'emplois. Par exemple, pour le projet « Le verger de l'Atelier du Martelberg » de l'entreprise Reutenauer, l'entretien des prairies nécessitera une personne à plein temps donc sûrement un contrat CDI.

➔ **54%** des porteurs de projets interrogés indiquent que leurs projets permettent la pérennisation des emplois.

Les entreprises ont pour but de pérenniser les emplois créés.

A ce stade de la programmation, la création d'emploi reste difficile à chiffrer mais d'autres projets à vocation de développement économique pourraient créer de l'emploi direct sur le territoire.

##### *- Création d'emplois indirects*

Avec une majorité de projets d'économie locale à destination touristique, une bonne partie des projets LEADER permettent une création d'emplois indirects sur le territoire. Certains projets assurent une création d'emplois indirects dans le domaine de la restauration et du tourisme. Ce sont les restaurants, les auberges/hôtels ou encore les activités touristiques qui bénéficient ou bénéficieront des impacts des projets LEADER. (FoodTruck Gangloff, Boulangerie Pâtisserie Reutenauer...).

### *e) L'innovation*

L'innovation constitue l'un des 7 principes du programme LEADER. Il est fortement recherché dans chaque projet déposé. Il est essentiel de trouver de nouveaux facteurs afin de le promouvoir en masse sur chaque projet.

#### **- Qu'est-ce que l'innovation promu par LEADER ?**

L'innovation est un élément clé dans la mise en œuvre du dispositif LEADER. Certains projets apportent une innovation au territoire car ils proposent un nouveau service, une nouvelle attraction ou bien des nouvelles pratiques. Par exemple, le projet de l'association WEYER BALLON qui propose des vols en montgolfière pour découvrir les paysages du territoire. Cette activité ne se fait pas partout sur le territoire. C'est une démarche novatrice pour le territoire car il va mettre en avant le patrimoine local, avec l'achat d'une enveloppe de montgolfière à l'effigie de la région.

La plupart des membres du comité de programmation trouvent que LEADER favorise l'innovation et l'expérimentation sur le territoire.

Le programme LEADER favorise l'innovation et l'expérimentation sur le territoire car il est indispensable et nécessaire aux zones rurales d'avoir des projets innovants pour être un territoire attractif et ainsi attirer le maximum de personnes sur le territoire. Il incite aussi le partenariat et donc la découverte de nouveaux secteurs. Ce sont des projets qui contribuent au dynamisme du territoire. LEADER ouvre donc ses portes à la créativité. Mais la notion d'innovation ne va pas être perçue du même œil selon l'individu qui va donner son avis sur le sujet. En effet, chacun a sa propre perception de l'innovation et il est difficile de rentrer cette notion dans une grille de sélection. Les projets qui sont programmés peuvent être innovants mais seulement aux yeux des acteurs du territoire. Faire perdurer un projet innovant nécessite beaucoup de temps dans la phase montage du dossier, et un programme administratif et complexe comme LEADER donne du fil à retordre dans la mise en place de cet aspect.

C'est aussi en incitant les acteurs à coopérer que LEADER favorise l'expérimentation. Avoir des personnes venant de mondes différents sur un projet permet d'obtenir un tout autre projet. Mais elle passe aussi par l'équipe technique qui peut aiguiller les porteurs de projet pour que leurs projets soient innovants.

Enfin, l'apport financier via la subvention accroît l'expérimentation du projet. Un porteur de projet va pouvoir avoir les moyens financiers de se permettre une nouveauté sur son projet, alors qu'en temps normal, il ne l'aurait pas réalisé. Une prise de risque de la part du porteur de projet est possible grâce au programme LEADER.

Il s'agit là d'apporter une nouveauté sur le territoire, quelque chose qui se fait ailleurs sur le territoire national mais pas sur le territoire du GAL. Il est donc essentiel de définir le terme d'innovation au sein du programme LEADER, car les visions sont différentes les unes des autres.

## 2) *Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines*

### a) *La communication sur le dispositif LEADER*

Comment les porteurs de projet ont eu connaissance de ce programme ?

Les porteurs de projet ont connu le programme LEADER par le biais des acteurs du territoire : les Communautés de Communes ainsi que par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines. Les potentiels bénéficiaires du programme ont également été associés à l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020 par le biais des ateliers de travail.

Grâce à la communication qui avait été faite pour la programmation 2007-2013, le GAL n'a pas eu besoin de communiquer à nouveau sur le programme. Victime de son succès, le programme est assez connu sur le territoire. Mais une communication doit être établie auprès de potentiels acteurs privés, grands absents de cette programmation.

**92%** des membres du comité déclarent être suffisamment informés sur le programme LEADER. Une culture LEADER s'est bien intégrée sur le territoire.

#### Recommandations :

\* Organiser des réunions publiques auprès des associations, entreprises et des mairies, qui sont des acteurs relais pour informer les acteurs privés.

\* Orienter et sensibiliser les membres du comité à jouer le rôle d'acteur relais et à communiquer sur le programme LEADER dès que l'occasion se présente.

### - *La stratégie LEADER*

83% des membres du comité de programmation pensent que le programme LEADER répond aux besoins du territoire. Seulement 8% pensent le contraire.

Le programme LEADER est perçu comme un programme innovant, pertinent, cohérent et ambitieux par une bonne majorité des membres du comité de programmation.

La démarche ascendante de LEADER permet d'avoir une plus-value par rapport aux autres dispositifs financiers existants sur le territoire. En effet, le fait que le comité de programmation accorde un avis pour les projets permet d'impliquer les acteurs du territoire.

### b) *Une gouvernance novatrice*

#### - L'équipe technique

L'équipe technique accompagne et oriente les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'un dossier LEADER.

➔ **45%** des porteurs de projet n'ont pas trouvé le montage du dossier LEADER accessible.

En effet, un dossier LEADER est décrit comme complexe et administratif par l'ensemble des membres du comité de programmation et par les porteurs de projet. Le nombre de pièces à fournir est considérable pour le montage d'un dossier de cette envergure.

Ces porteurs de projets ont souligné l'aide primordiale de l'équipe technique pour l'élaboration du dossier LEADER.

Dans l'ensemble, les porteurs de projets sont très satisfaits de l'accompagnement et de la disponibilité du GAL. Certains porteurs de projets évoquent la réactivité de l'équipe sur les dossiers.

En comparaison avec le GAL des Vosges du Nord, le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines ne dispose pas de comité technique mais cela n'empêche pas les échanges sur les idées de projets.

- **Le comité de programmation**

→ **75%** des membres trouvent que la composition du comité est diversifiée et représentative du territoire.

En effet, l'union entre le secteur public et privé est appréciée. Cela va permettre notamment au porteur de projet d'avoir des avis de secteurs différents : économique, politique ou sociale. Pour les 25% qui pensent le contraire, le manque d'acteurs privés et des chambres consulaires au sein du comité est un frein à cette représentation du territoire.

→ **100%** des membres trouvent un intérêt à ce que le porteur de projet vienne présenter son projet en comité de programmation.

→ **82%** des porteurs de projet trouvent un intérêt à présenter leur projet devant un comité de programmation.

Les documents fournis en amont du comité de programmation suffisent à donner un avis selon 83% des membres du comité. Pour le reste, cela dépend de la complexité du projet ainsi que des informations mises en avant sur ces documents.

La majorité des membres du comité sont plutôt satisfaits des échanges avec les porteurs de projets lors des réunions. Dans la majorité des cas, la présentation des porteurs de projets va susciter un débat entre les membres du comité et les porteurs de projets. Cette présentation est donc très utile pour le porteur de projet qui va pouvoir prendre en compte les remarques émises sur son projet.

Cet échange va permettre au porteur de projet de communiquer sur le fond de son projet. La partie des questions/réponses est appréciée dans l'ensemble, mais il est important de définir un cadre pour que les questions restent pertinentes.

Un manque d'équité a été souligné par un porteur de projet. Le traitement des dossiers en comité diffère d'un porteur de projet à un autre. Concernant le temps d'échange, même si globalement le temps d'échange est jugé satisfaisant, il est demandé d'accorder un peu de souplesse car certains projets soulèvent plus de questions que d'autres.

Il convient de nous intéresser à l'implication et à la prise de décisions des membres lors d'un comité. Dans l'ensemble, les membres du GAL se sentent à l'écoute. Leur voix est individuelle, et chacune compte.

Le système de vote qui se fait à main levée est considéré comme satisfaisant par 100% des membres du comité. Cependant, une nuance est à faire sur le système de vote. Le vote à main levée peut fausser les notations. En effet, une rivalité peut s'installer si un membre attribue une note faible à un projet.

Si le vote était anonyme, cela permettrait aux membres de donner leur avis réel sur le projet sans avoir un « un retour de bâton » sur leurs projets qui passeraient en comité dans un temps futur.

Malgré que la durée des réunions, qui est de 2 heures en moyenne, soit satisfaisante pour l'ensemble des membres du GAL, ces réunions sont souvent perçues comme longues par certains membres. Pour obtenir un gain de temps, supprimer la partie où le président du GAL énumère les notes reçues permettrait de gagner 10 à 20 minutes par réunions. Si un membre n'est pas d'accord avec la notation, il aura toujours la possibilité de donner son avis sur la notation.

La démarche ascendante qui consiste à impliquer les acteurs locaux dans l'identification des enjeux du territoire est respectées et très appréciée des membres actuels. Cette co-construction est bénéfique pour le territoire car elle rassemble les idées de plusieurs types de secteurs.

**75%** des membres du comité ne reçoivent pas de retours sur les projets réalisés. Ce retour peut se faire à l'aide de visite sur place, de compte-rendu à chaque début de réunion.

Malgré quelques soulèvements sur le fonctionnement du comité de programmation, le déroulé de ce dernier présente une organisation et une prise de décision effective.

Si une nouvelle candidature venait à se présenter :

**100%** des membres du comité de programmation souhaitent être à nouveau membre du comité de programmation.

**75%** d'entre eux souhaitent être associés à l'élaboration d'une nouvelle candidature.

La démarche ascendante qui consiste à impliquer les acteurs locaux dans l'identification des enjeux du territoire est respectées et très appréciée des membres actuels. Cette co-construction est bénéfique pour le territoire car elle rassemble les idées de plusieurs types de secteurs.

#### Recommandations :

- \* Il est essentiel de rappeler la charte d'éthique aux membres du comité pour éviter que les porteurs de projets aient le sentiment d'être dans un tribunal.
- \* Equilibrer la mixité homme/femme dans la composition des membres du comité de programmation.
- \* Instaurer un système de vote anonyme à l'aide de boîtier électronique pour permettre un vote « honnête », impliquer davantage les membres du comité et éviter un essoufflement lors des réunions.
- \* A l'approche des élections municipales, la composition du comité devra être modifiée.
- \* Une alternance des lieux de réunions pour permettre à ceux qui ont un trajet plus long d'être allégé.
- \* Intégrer plus de commerçants et de personnes relevant du secteur éducatif dans la composition du comité de programmation.
- \* Organiser un pot de l'amitié après chaque comité de programmation pour développer la mise en réseau des acteurs.

### *c) La mise en réseau des acteurs*

Le programme LEADER contient dans ses 7 principes, la mise en réseau des acteurs. Cette dernière s'effectue par le biais du comité de programmation mais aussi par le déroulement des projets.

Des suggestions de partenariats ou de coopérations qui seraient envisagées pour un projet vont être soufflées aux porteurs de projets lors du passage en comité de programmation.

Cette mise en réseau passe notamment par le biais des comités de programmation. Cette mise en réseau va permettre la coopération entre acteurs.

Pour le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, le comité de programmation a permis à 42% des membres du comité d'élargir le réseau d'acteurs.

Le comité de programmation favorise donc la rencontre entre les acteurs et permet un échange entre ces derniers. Il permet aussi de savoir qui se trouve sur le territoire et ainsi savoir ce qui s'y passe.

### *d) L'impact de LEADER : création d'emplois, pérennisation des emplois*

La création d'emplois et sa pérennisation sont des signes d'impacts positifs du programme LEADER. Les conditions d'admissibilité des F.A. prévoient d'aider uniquement la création de poste (sur 3 ans maximum) et l'emploi de travailleurs précaires.

#### *- Création d'emplois directs*

Suite à l'analyse des entretiens ainsi que des fiches projets :

Quatre dossiers programmés permettent la création de **4 postes** :

- Plateforme de rénovation énergétique / CASC
- Office de tourisme mobile / OT Bitche
- Chargé de projets accueil et tourisme / OT Bitche
- Patrimoine matériel et immatériel : collecte, traitement et mise en valeur / CIAV

Deux dossiers préprogrammés permettent la création de **2 postes** :

- Terre d'Oh / Association bassin touristique de la Sarre
- Plateforme numérique e-paysdebitche / CC Bitche

Sur le projet « Aménagement d'un service éducation spéciale et de soins à domicile pour enfants autistes » porté par la commune de Rémelfing, la création de **16 emplois directs** est envisagée (orthophonistes, infirmières...).

#### *- Création d'emplois indirects*

Une bonne partie des projets permettent une création d'emplois indirects sur le territoire, notamment dans le domaine du tourisme. Elle prend aussi en compte les moyens mis en œuvre dans la construction de projet, par exemple dans le domaine du bâtiment.

Les projets permettent aussi un maintien de l'emploi sur le territoire.

➔ **36%** des porteurs de projets interrogés déclarent que leur projet va permettre de pérenniser des emplois.

### *e) L'innovation*

L'innovation constitue l'un des 7 principes du programme LEADER. Elle est fortement recherchée dans chaque projet déposé. Il est essentiel de trouver de nouveaux facteurs afin de la promouvoir en masse sur chaque projet.

#### **- Qu'est-ce que l'innovation promu par LEADER ?**

L'innovation est un élément clé dans la mise en œuvre du dispositif Leader. Certains projets apportent une innovation au territoire car ils proposent un nouveau service, une nouvelle attraction ou bien des nouvelles pratiques.

C'est aussi en incitant les acteurs à coopérer que LEADER favorise l'expérimentation. Avoir des personnes venant de mondes différents sur un projet permet d'obtenir un tout autre projet. Mais elle passe aussi par l'équipe technique qui peut aiguiller les porteurs de projet pour que leurs projets soient innovants.

Enfin, l'apport financier via la subvention accroît l'expérimentation du projet. Un porteur de projet va pouvoir avoir les moyens financiers de se permettre une nouveauté sur son projet, alors qu'en temps normal, il ne l'aurait pas réalisé. Une prise de risque de la part du porteur de projet est possible grâce au programme LEADER.

Il s'agit là d'apporter une nouveauté sur le territoire, quelque chose qui se fait ailleurs sur le territoire national mais pas sur le territoire du GAL. Il est donc essentiel de définir le terme d'innovation au sein du programme LEADER, car les visions sont différentes les unes des autres.

Dans les grilles de sélections du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, parmi l'ensemble des items, l'item « innovation » est le grand absent. Mais ce principe est présent sur les fiches actions.

Le GAL a soutenu de nombreux projets avec des critères innovants sur le territoire. Plusieurs projets qui n'ont jamais été faits sur le territoire ont vu le jour. Par exemple, le projet d'office de tourisme mobile est une offre touristique qui était inexistante sur le territoire du Pays de Sarreguemines.

A savoir qu'au niveau des conditions d'admissibilité des fiches actions, le soutien à la reconduction d'un même projet est exclu. (Par exemple, un festival ne peut être aidé qu'une seule fois. Si le projet venait à se représenter, le festival devra présenter une nouveauté dans sa présentation pour bénéficier d'une subvention LEADER).

La plupart des membres du CP trouve que le programme LEADER est innovant.

#### Recommandations :

\*Ajouter dans la grille de sélection un item innovation pour encourager les porteurs de projets à proposer des projets innovants.

## **Partie 4 – Analyse comparative des deux territoires**

### **Perspectives pour 2021-2027**

### **a) La coopération**

La coopération constitue un des 7 principes de LEADER. Elle peut être interrégionale ou bien internationale : c'est-à-dire entre GAL de régions différentes, d'une même région ou bien de pays différents.

La fiche coopération représente **10,8%** de l'enveloppe totale du GAL des Vosges du Nord. Pour le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, la coopération représente **5%** de l'enveloppe totale. Pour les deux GAL, il s'agit de coopérations interrégionales et infrarégionales.

**5** dossiers de coopérations ont été déposés sur le Pays de Sarreguemines dont 4 en coopération avec le GAL des Vosges du Nord et 1 dossier avec le GAL Moselle Sud en plus.

**5** dossiers de coopérations ont été déposés sur le territoire des Vosges du Nord dont 4 avec le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines et 1 avec le GAL du Haut-Marnais.

Parmi eux :

<b>Porteur de projet</b>	<b>Projet</b>	<b>GAL Partenaires</b>
<b>Commune de Reischoffen</b>	<b>Exposition itinérante autour du fer, Pierre Gaucher la Poésie du Métal</b>	<b>GAL du Haut-Marnais GAL des Vosges du Nord</b>
<b>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</b>	<b>Création d'un réseau de Boutiques du Parc</b>	<b>GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines GAL des Vosges du Nord</b>
<b>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</b>	<b>Création d'objets design pour les Musées du Parc</b>	<b>GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines GAL des Vosges du Nord</b>
<b>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</b>	<b>Valorisation des Métiers d'Arts et de l'artisanat (Design et Savoir-faire)</b>	<b>GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines GAL des Vosges du Nord</b>
<b>Association du Bassin touristique de la Sarre</b>	<b>Structuration destination touristique canaux Sarre et Marne au Rhin (Terres d'Oh)</b>	<b>GAL Moselle Sud GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines GAL des Vosges du Nord</b>

Les projets de coopération sont complexes à monter. D'une part, le fonctionnement d'un GAL à l'autre peut s'avérer être différent. D'autre part, l'implication de tous les acteurs tout au long du projet peut être difficile à maintenir.

Les coopérations internationales sont inexistantes sur le territoire, dû principalement à l'éloignement des GAL, à la barrière de la langue et surtout à l'état d'avancement des programmes qui diffère d'un pays à l'autre.

Les GAL ont donc pris en compte le volet « coopération » dans la mise en œuvre de LEADER sur leurs territoires ce qui permet ainsi un enrichissement territorial avec les échanges de connaissances et de pratiques entre les GAL partenaires.

**Recommandations :**

\*Favoriser les projets de coopérations internationales en organisant des rencontres par le biais des acteurs relais tels que les régions.

Les GAL ont donc pris en compte le volet « coopération » dans la mise en œuvre de LEADER sur leur territoire et permettent ainsi un enrichissement territorial avec les échanges de connaissances et de pratiques entre les GAL partenaires.

***b) Comparaison des Groupes d'Action Locale***

Item	GAL des Vosges du Nord	GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines
Description du GAL	Nouveau GAL	2 <sup>ème</sup> programmation (2007-2013)
Enveloppe LEADER	1 371 410 €	1 515 185 ,09€
Nombre de dossiers déposés	39	50
Taux de sélection	70% (Soit 1 063 785,79 €)	73,76% (Soit 1 117 640,35 €)
Taux de programmation	20%	65%
Taux de paiement	7%	27%
Fiche action la plus représentée	Fiche Action « Economie locale »	Fiche Action de « Tourisme »
Statut du porteur de projet majoritaire	Equilibre entre les acteurs privés et publics	Acteurs publics fortement majoritaires à 91%. Acteurs privés peu représentés.
Système de vote	Vote anonyme à l'aide d'un boîtier électronique	Vote à main levée

Nouvel arrivant dans la démarche LEADER, le GAL des Vosges du Nord a su mettre en place une communication forte sur le territoire pour faire connaître les actions du programme européen. Il a donc fallu du temps pour voir le nombre de dossiers déposés augmenté. Quant au GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines, il s'agit de sa 2<sup>ème</sup> candidature. Le programme était donc déjà connu sur le territoire, le GAL n'a pas eu besoin de faire d'actions de promotion/communication sur son territoire. Une culture LEADER est donc bien ancrée sur le territoire.

En terme de sélection, les deux GAL sont à peu près au même niveau. Avec environ 70% de taux de sélection, les GAL n'auront pas de difficulté à atteindre un taux de sélection de 100% d'ici la fin de la programmation, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines est bien avancé en dossiers programmés comparée au GAL des Vosges du Nord. Ceci s'explique par le fait que le GAL en est à sa deuxième candidature et a donc bien intégré la méthode LEADER au sein de son équipe technique. La stabilité de l'équipe technique depuis 2007 joue un rôle dans cette avancée.

La date limite de paiement des dossiers a, quant à elle, été rallongée jusqu'au 31 décembre 2023, ce qui devrait permettre aux GAL d'arriver dans les clous en terme de taux de paiement.

En terme de porteurs de projet soutenus par le dispositif, le GAL des Vosges du Nord arrive à attirer de nombreux porteurs de projet issus du secteur privé en comparaison au GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines. Cela peut s'expliquer par une bonne mise en réseau des acteurs sur le territoire. Ces derniers communiquent sur le programme à de potentiels porteurs de projet. Le fait que le GAL soit porté par une structure importante comme le Parc National Régional des Vosges du Nord peut jouer un rôle dans la venue des porteurs de projets privés. La communication est plus amplifiée.

### *c) Les recommandations pour une potentielle programmation 2021-2027*

*« Vers un programme LEADER simplifiée »*

Avec une société qui est en constante évolution, il est nécessaire de créer de nouvelles actions pour répondre à de nouveaux besoins. Mais il est important de rappeler que c'est la Commission Européenne qui décide des axes vers lesquels les GAL doivent se tourner qui sont ensuite déclinés dans chaque Région en tant qu'Autorité de Gestion.

Pour la période 2021-2027, l'Autorité de Gestion sera peut-être la Région Grand Est pour les 3 ex-régions : l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

- *Le GAL des Vosges du Nord*

- **Des nouvelles stratégies**

Les fiches action actuellement présentes répondent aux besoins du territoire, il est donc important de les conserver pour un potentiel prochain programme.

- ➔ La fiche « Transition énergétique » pourrait être modifiée pour laisser un champ ouvert à la transition en générale et ainsi intégrer la transition numérique. A cette fiche, une sous-catégorie « Services à la personne » pourrait être intégrée car le territoire connaît un vieillissement de sa population qui constitue un point à anticiper dans les années à venir. Une sous-catégorie « Protection et éducation à l'environnement » pourrait aussi être envisagée : l'apprentissage commençant dès le premier âge, l'objectif serait de développer des actions en direction des écoles et en partenariat avec les collectivités pour établir une prise de conscience et sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement qui est défini comme un enjeu majeur dans nos sociétés.
- ➔ Renforcer la catégorie « Mobilité » sur la fiche action « Transition énergétique » : le territoire connaît des difficultés en terme de mobilités, que ce soit par absence de bus ou de train. Cette catégorie n'est pas encore suffisamment exploitée sur le territoire.

- **Les bénéficiaires de LEADER**

- ➔ Maintenir une communication importante et rassurante par le biais des réunions publiques pour conserver un équilibre entre les acteurs privés et publics. La communication par le mailing ou dans les réunions en mairie permettrait de faire connaître le programme à de potentiels porteurs de projet.
- ➔ Soutenir financièrement les porteurs de projets privés avec un partenariat GAL – Epargne solidaire/Caisse de Dépôt.
- ➔ Intégrer plus de personnes venant du monde associatif, ainsi que des artisans.

- **Pistes de réflexions pour l'évaluation finale**

- ➔ Organiser des groupes de travail avec les membres du comité de programmation pour atteindre une évaluation participative et obtenir différents points de vue.
- ➔ Effectuer l'évaluation avec les 4 autres GAL Alsaciens pour connaître le fonctionnement de chacun et permettre un partage des pratiques.

- *Le GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines*

- **De nouvelles stratégies**

Pour une potentielle troisième programmation, de nouvelles pistes de stratégies sont à considérer.

- ➔ Elaborer une fiche ouverte sur la transition qui pourrait se décliner en 4 parties : la transition énergétique, la transition numérique, la transition écologique ainsi que la transition démographique. Le Plan Climat Air Energie Territorial est élaboré en ce moment même par les collectivités territoriales, ce qui viendrait renforcer cette fiche action sur le thème énergétique. Comme le territoire connaît un vieillissement de sa population, la transition démographique et numérique permettrait de prévoir et d'élaborer des actions pour répondre aux nouveaux besoins de la population vieillissante. Sur le thème de la transition écologique, le rapport à la sobriété et à l'efficacité énergétique peut être intéressante à développer. De plus en plus de lois sur l'énergie et l'environnement sont actées sur le territoire.
- ➔ Suite aux réponses obtenues, un lien avec la protection du patrimoine architectural serait intéressant à développer.
- ➔ Mettre l'accent sur l'innovation dans les projets présentés au GAL, en rappelant aux porteurs de projets que l'innovation constitue un élément essentiel au programme LEADER. Pour ce faire, intégrer un item « Innovation » dans les grilles de sélection des fiches actions. La notation peut s'effectuer sur différents degrés d'innovation : projet expérimental, projet qui présente quelque chose de nouveau sur le territoire du GAL ou bien quelque chose d'existant sur le territoire mais avec une touche de nouveauté.
- ➔ Rééquilibrer le montant attribué aux fiches actions pour éviter un grand écart entre les fiches actions. Il y aura toujours la possibilité de remanier la maquette financière lors d'un comité de programmation.
- ➔ Afin de rendre le comité de programmation plus représentatif de la diversité du territoire sur les thématiques actuelles, les membres interrogés proposent d'intégrer à l'avenir : des commerçants, des représentants du secteur éducatif et du secteur services à la personne, des représentants de la chambre consulaire ainsi que des représentants d'associations, tout en veillant à obtenir le double quorum à chaque comité.

- **Des nouveaux bénéficiaires**

- ➔ Mettre en place un quota pour équilibrer le nombre de porteurs de projets privés et publics.
- ➔ Mettre en place un quota sur le nombre de projets porté par une structure pour éviter une monopolisation du programme par quelques acteurs et ainsi faire bénéficier plus de structures différentes.
- ➔ Elaborer des partenariats avec la caisse de Dépôt et le GAL afin d'attirer plus de porteurs de projet du secteur privé et leur assurer une trésorerie.

- **Pistes de réflexion pour l'évaluation finale**

- ➔ Effectuer l'évaluation avec les 11 GAL présents sur le territoire pour connaître le fonctionnement de chacun.
- ➔ Organiser une réunion publique pour présenter à nouveau le programme auprès des structures qui ont des contacts avec de potentiels porteurs de projets privés.
- ➔ Composer et faire des groupes de travail pour l'évaluation finale du programme LEADER 2014-2020.

## Table des figures / tableaux :

Figure 1: Les principes du dispositif LEADER .....	5
Figure 2: Le territoire du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	6
Figure 3 : Répartition de l'enveloppe financière du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines (en euros) .....	7
Figure 4 : Répartition de l'enveloppe financière du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines (en%) .....	8
Figure 5 : Le territoire du GAL des Vosges du Nord	
Source : PNRVN.....	9
Figure 6 : Répartition de l'enveloppe financière par thématiques du GAL des Vosges du Nord (en euros) .....	10
Figure 7 : Répartition de l'enveloppe financière par thématiques du GAL des Vosges du Nord (en%) .....	11
Figure 8: Stade d'avancement du GAL des Vosges du Nord .....	18
Figure 9 : Stade d'avancement des dossiers par thématiques du GAL des Vosges du Nord .....	19
Figure 10 : Répartition de l'enveloppe LEADER programmée par fiche action du GAL des Vosges du Nord.....	20
Figure 11 : Evolution du nombre de dossiers déposés de 2016 à 2019 du GAL des Vosges du Nord.....	21
Figure 12 : Evolution du nombre de dossiers déposés du secteur public et privé de 2016 à 2019 du GAL des Vosges du Nord .....	21
Figure 13 : statut des porteurs de projet bénéficiaires de LEADER du GAL des Vosges du Nord ( stade de sélection) (Hors ingénierie du GAL) .....	22
Figure 14 : Statut des porteurs de projets du GAL des Vosges du Nord (hors ingénierie) .....	23
Figure 15 : Montants LEADER sollicité en fonction du statut du porteur de projet du GAL des Vosges du Nord .....	24
Figure 16 : Répartition géographique des dossiers en fonction de la localisation des porteurs de projets sur le GAL des Vosges du Nord.....	25
Figure 17 : La répartition géographique des dossiers selon la localisation des projets sur le GAL des Vosges du Nord .....	26
Figure 18 : Répartition des montants sélectionnés par secteur géographique du GAL des Vosges du Nord.....	27
Figure 19 : La répartition des financements dans les projets LEADER du GAL des Vosges du Nord (hors ingénierie)(stade de sélection).....	29
Figure 20 : Stade d'avancement du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	30
Figure 21 : Stade d'avancement des dossiers du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	31
Figure 22 : Répartition de l'enveloppe LEADER programmée par fiche action du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	32
Figure 23 : Statut des porteurs de projet du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	33
Figure 24 : Types d'acteurs bénéficiaires de LEADER du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	35
Figure 25 : Part des montants programmés en fonction du statut des porteurs de projets du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines.....	36
Figure 26 : Répartition géographique des dossiers LEADER du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines ...	36
Figure 27 : Répartition des montants programmés par secteur géographique du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	37
Figure 28 : Répartition des financements dans les projets LEADER du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines .....	38

## ANNEXES :

### Annexes 1 : La composition du comité de programmation du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines



## GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

PAYS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE SARREGUEMINES

Sarreguemines, le 19 juin 2018

### COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

**COLLEGE PUBLIC (14) :** Elus du territoire

	Titulaires	Suppléants	Instance représentée
1	Mme Sonia BOURBUR	Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
2	M. Bernard CLAVE	M. Armand GILLET	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
3	M. Claude DECKER	M. Aloys HAUCK	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
4	M. Jean KARMANN	M. Philippe LEGATO	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
5	M. Jean-Claude KRATZ	M. Jean-Luc LUTZ	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
6	M. Roland ROTH	M. Jean-Luc ECHIVARD	Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
7	M. Norbert DOR	Mme Marie-Agnès PHILIPPON	Communauté de Communes du Pays de Bitche
8	M. Armand NEU	M. Henri STAUDER	Communauté de Communes du Pays de Bitche
9	M. Joël ROMANG	Mme Christelle BURGUN	Communauté de Communes du Pays de Bitche
10	M. Laurent SCHRUB	Mme Pierrette DORCKEL	Communauté de Communes du Pays de Bitche
11	M. Vincent SEITLINGER	M. Christian MARTINE	Communauté de Communes du Pays de Bitche
12	M. Serge WEIL	M. Guillaume KRAUSE	Communauté de Communes du Pays de Bitche
13	M. Michaël WEBER	M. Jean-François KRAFT	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)
14	Mme Nicole TRISSE	M. Jean-Luc TOULZA	Députation de l'Arrondissement de Sarreguemines



## GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

PAYS DE L'ARRONDISSEMENT  
DE SARREGUEMINES

### COLLEGE PRIVE (19) : Socio-professionnels et associatifs

	Titulaires	Suppléants	Qualité / structure
15	M. Robert ALLMANG	M. Alphonse MULLER	Conseil de Développement
16	M. Philippe KIEFFER	M. Patrice KIHL	Conseil de Développement commissions « Tourisme » et « Développement économique »
17	Mme Bernadette HILPERT	M. Albert WISSMANN	Conseil de Développement commission « Qualité de vie » / Confédération Générale du Travail
18	M. Benoît HENRY	M. Philippe ESTEVE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
19	Mme Corinne GANGLOFF	Mme Delphine DESCOURVIERES	Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche
20	M. Jean-Claude UNDEINER	Mme. Annick BERNER	Office de Tourisme Sarreguemines Confluences
21	M. Jean-Yves HAUS	M. Robert MALLICK	Club nautique l'Eau Reine
22	M. Boris CHRISTMANN	M. Robin CHALL	Hébergeur/ restaurateur
23	M. Jean-Marie FILLIUNG	M. Fernand EBERST	Club Vosgien de Sarreguemines
24	M. Alain FERSTLER	Mme Madeleine OBERHAUSER	Club Vosgien de Lemberg
25	M. Bernard SCHALLHAMMER	M. Jean-Marie GEHL	District I du Club Vosgien
26	M. Jean-Marc DEGEN	Mme. Louise MALLICK	Cap Emploi
27	M. Jean-Luc LOTZ	M. Frédéric JUILLES-BARAUD	Groupement 35 (Sarre-Synergie-Solidarité)
28	M. Alphonse BETTING	M. Jérôme LEGER	Fédération des Foyers Ruraux
29	M. Marc BORSENBERGER	M. Vincent GLADEL	Agriculteur
30	M. David SUCK	M. Daniel SCHAFF	Association Mosellane d'Economie Montagnarde
31	M. Didier STAB	M. Gabriel SCHEH	Thermicien, économiste de la construction, géomètre
32	M. Hubert PFIRSCH	Mme Christine JANZAM	Menuiserie Pfirsch
33	M. Christian FREYERMUTH	M. Roland WILLEM	GRETA Lorraine Est/ Formation professionnelle



Pays de Bitche – Sarreguemines Confluences

## Annexe 2 : La composition du comité de programmation du GAL des Vosges du Nord

### Composition du Comité de programmation LEADER 2014-2020 du GAL Vosges du Nord

Au 13 juin 2018

#### Collège public

Titulaires	Qualité	Suppléants	Qualité
Daniel Bastian	Vice-président du Sycoparc	Jean-François Kraft	Comité Syndical du Sycoparc
Hubert Walter	Conseiller Régional Grand Est	Eliane Waechter	Représentante du Sycoparc pour la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
Christian Klipfel	Représentant du Sycoparc pour la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt	Charles Schlosser	Représentant du Sycoparc pour la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn
Jean-Louis Pfeffler	Représentant du Sycoparc pour la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	Jeannot Nussbaum	Représentant du Sycoparc pour la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
Blandine Schwetta	Représentante du Sycoparc pour la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn	Jean-Claude Ball	Représentante du Sycoparc pour la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn
Léa Dentz	Représente du Pays de Saverne, Plaine et Plateau	Laurence Jost-Lienhard	Représentante de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre
Jean-Claude Distel	Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Jean-Claude Weil	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne
Jean Adam	Président de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre	Helmut Stegner	Vice-président de la Communauté de Communes de Hanau - La Petite Pierre
Jean Mathia	Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue	Richard Brumm	Adjoint au Maire de la ville de Sarre-Union
Bernard Freund	Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn	Xavier Ulrich	Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn



Programme LEADER 2014-2020 GAL des Vosges du Nord



## Collège privé

Titulaires	Qualité	Suppléants	Qualité
Carole Bauer	Trésorière de l'association Atrouparc	Denis Thierse	Commerçant
Geneviève Billmann	Gîte nature Le Rucher	David Roublot	Syndicat Apicole de Saverne
Norbert Stoffel	Gîte d'Alsace Stoffel	Christophe Tanchette	Caritas Alsace - Centre Air et Vie
Frédéric Bourguignat	Le Bonheur est dans le pré	Estelle Crepet	La Grange aux Paysages
Wronique Klein	Agricultrice, exploitation biologique	Martial Bieber	Agriculteur-énergiculteur
Paola Criqui	Conseil consultatif du développement durable de Saverne	Martine Holveck	Traiteur Martine Holveck, du panier aux couverts
Armand Braconnier	Membre d'honneur de l'association SYNBOLE	Jean Braud	Président de l'Association Forestière des Vosges du Nord
Nathalie Blessing	Brasserie artisanale Blessing	Christine Breze	Association « Au Cœur des Houblonniers d'Alsace »
Marie-Odile Kammerer	Fondation du Patrimoine	Cécile Mairer	Cigil Tapissière
Manuel Zaepffel	Bâilibre Le Gabion	Vincent Klinger	MOB Alsace Président de SYNBOLE
Daniel Burnus	Société HELIOSOL	Mylène Billand	Artisan du vitrail
Damien Lang	CRESS Alsace	Laurent Weinstein	Association des Artisans d'Alsace Bossue

## Présidence

Président : Daniel Bastian, représentant du collège public

Vice-présidente : Paola Criqui, représentante du collège privé



Programme LERDRI 2014-2020

2

### **Annexe 3 : Le questionnaire à destination des porteurs de projets des deux GAL**

#### ***Partie 1 : Description du projet dans la démarche LEADER***

1. Nom : Prénom :
  
2. Statut :  
\*Commune ; \* Entreprise ; \* Association ; \* Communauté de Communes \* Autres :  
*Précisez*
  
3. Présentation / Domaine du projet LEADER en cours : *Précisez*
  
4. Quel public votre projet cible-t-il ? *Précisez*
  
5. Comment et par qui avez-vous connu le programme LEADER ?
  
6. - A quel stade de votre projet avez-vous eu connaissance du programme LEADER ?
  - Etait-ce suffisamment tôt ? –Oui ; -Non Si Non, pourquoi ?

#### ***Partie 2 : Impact du Programme LEADER sur le projet et sur le territoire (Effet levier)***

7. Etes-vous suffisamment informé sur le dispositif du programme LEADER et ses actions éligibles ?
  - Oui ; Non
  
- Selon vous, quelles méthodes de promotion/communication du programme LEADER seraient les plus efficaces ?
  
8. Selon vous, la stratégie leader répond-elle aux besoins du territoire ?
  - Oui ; Non Si non, pourquoi ?
  
9. D'après vous quel est l'intérêt du dispositif du programme LEADER pour notre territoire ?
  
10. Pensez-vous que le programme LEADER a permis d'améliorer la qualité de votre projet ?
  - Oui ; Non
  - Si oui, comment ?
  - Si non, Pourquoi ?
  
11. Pensez-vous que le programme LEADER a permis d'accélérer la réalisation de votre projet ?
  - Oui ; Non
  - Si oui, comment ?
  - Si non, pourquoi ?
  
12. Pensez-vous que votre projet aurait été mis en œuvre sans le soutien du programme LEADER ?

- Oui à l'identique ; Oui mais différemment ; Non ; NSP
- Si oui, pourquoi ?
- Si oui mais différemment, en quoi votre projet aurait été différent ?
- Si non, pourquoi ?

**13.** Le programme LEADER vous a-t-il permis d'élargir votre réseau d'acteurs ?

- Oui ; Non
- Si oui, quels sont les structures/acteurs ?
- Par quel biais et de quelle manière ?

**14.** Votre projet a-t-il permis la création d'emploi direct ?

- Oui ; Non
- Si oui, combien ?
- Quel type de contrat ?

**15.** Votre projet a-t-il permis la création d'emploi indirect ?

- Oui ; Non
- Si oui, combien ?
- Quel type de contrat ?

**16.** Votre projet permet-il de pérenniser des emplois ?

- Oui ; Non
- Si oui, lesquels ?

**17.** Votre projet permettra-t-il la création future d'emploi ?

- Oui ; Non
- Si oui, combien ? Comment ?

**18.** Selon vous, quel est l'impact économique de votre projet sur le territoire ?

**19.** Selon vous, quel est l'impact environnemental de votre projet sur le territoire ?

**20.** Selon vous, quel est l'impact social de votre projet sur le territoire ?

**21.** Selon vous, quelle est la plus-value de votre projet sur le territoire ?

**22.** Selon vous, quelle est la plus-value de LEADER par rapport aux autres dispositifs financiers ?

**23.** Selon vous, en quoi le programme LEADER favorise-t-il l'innovation et l'expérimentation sur le territoire ?

### ***Partie 3 : La réalisation du dossier LEADER et l'Animation du GAL***

**24.** Avez-vous trouvé le montage du dossier accessible ?

- Oui ; Non

- Si non, quelles ont été les difficultés rencontrées au cours du projet et lors du montage du dossier ?

**25.** A quelle étape du dossier avez-vous eu le plus besoin de l'aide de l'équipe technique ?

**26.** Si vous êtes un acteur privé, avez-vous rencontré des difficultés à trouver un cofinancement public ?

- Oui ; Non

- Si oui, pourquoi ?
- Si oui, comment avez-vous résolu ce problème ?

- 27.** Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la disponibilité et de l'accompagnement de votre dossier par l'équipe technique ?
- 28.** Aviez-vous connaissance des membres qui composent le comité de programmation avant le passage de votre projet pour un avis d'opportunité ?
- Oui ; Non
- 29.** Avez-vous trouvé un intérêt à présenter votre projet au comité de programmation pour obtenir un avis d'opportunité ?
- Oui ; Non                    - Pourquoi ?
- 30.** Suite à votre passage en comité de programmation, avez-vous pris en compte les remarques faites sur votre projet ?
- Oui ; Non
  - Si oui, sur quelle partie de votre projet avez-vous modifié et comment ?
  - Si non, pourquoi ?
- 31.** Trouvez-vous qu'obtenir une subvention LEADER est valorisante pour votre projet ?
- Oui ; Non
  - En quoi est-ce valorisant ?
  - En quoi n'est-ce pas valorisant ?
- 32.** Considérez-vous le partenariat public-privé enrichissant ? Pourquoi ?
- 33.** Recommanderiez-vous le programme LEADER à d'autres porteurs de projet ?
- Oui ; Non
  - Pourquoi ?

#### ***Partie 4 : La potentielle programmation 2021-2027***

- 34.** Souhaiteriez-vous être associés à l'élaboration d'une nouvelle candidature ?
- 35.** Quelle(s) thématique(s) souhaiteriez-vous voir inscrites dans un éventuel prochain programme LEADER ? Pourquoi ?
- 36.** Quels types d'acteurs souhaiteriez-vous voir présents dans le comité de programmation pour un éventuel prochain programme ?
- 37.** Dans le cadre d'une nouvelle programmation 2021-2027, seriez-vous intéressé pour déposer un nouveau dossier LEADER ?
- Oui ; Non
  - Si oui, dans quel type de projet/thème ?
  - Si non, pourquoi ?

**Annexe 3 : Le questionnaire à destination des membres du comité de programmation du GAL de l'Arrondissement de Sarreguemines**

***Partie 1 : Le rôle dans le GAL***

1. Nom : Prénom :

2. Statut : Depuis Quand :

3. Etes-vous porteur de projet LEADER ?

-Si oui, combien de dossiers avez-vous déposé au GAL sur la présente programmation 2014-2020 ?

4. Que pensez-vous du programme LEADER ?

Le programme LEADER est innovant : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

Le programme LEADER est pertinent avec les enjeux du territoire : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

Le programme LEADER est cohérent avec les enjeux du territoire : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

Le programme LEADER est complexe : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

Le programme LEADER est administratif : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

Le programme LEADER est ambitieux : **(1 pas du tout d'accord, 5 tout à fait d'accord)**

1 2 3 4 5

***Partie 2 : Le Comité de Programmation***

5. Participez-vous à tous les comités de programmation ?

-Oui ; -Non

Si non, pourquoi ?

\*Le créneau horaire ; \*le lieu des réunions ; \*l'ordre du jour ; \*la durée des réunions ; -  
Autre :

6. Selon vous, la composition du comité est-elle cohérente avec les stratégies (enjeux) du programme LEADER ? Représentative du territoire ?

\*Oui ; \*Non

- Si non, pourquoi ?

7. Considérez-vous le partenariat public-privé enrichissant ?

\*Oui ; \*Non

8. Le comité de programmation vous a-t-il permis d'élargir votre réseau de partenaires/acteurs ?

-Oui ; -Non

Si oui, comment ?                      Quels structures/acteurs ?

9. Les documents fournis en amont du comité sont-ils suffisants pour donner un avis sur les projets ?

-Oui ; -Non                      Si non, pourquoi ?

10. Est-ce que le délai de communication de ces documents, qui est de 10 jours, avant le Comité de Programmation est suffisant ?

-Oui ; -Non                      Si non, suggestion ?

11. Trouvez-vous un intérêt à ce que le porteur de projet présente son projet au comité de programmation pour obtenir un avis d'opportunité ?

\*Oui ; \*Non

- Pourquoi ?

- Selon vous, cette présentation est-elle suffisante pour donner un avis sur le projet ?

-Oui ; -Non

12. Selon vous, est-ce utile pour le porteur de projet de présenter son projet au comité de programmation ? – Oui ; -Non

13. Etes-vous satisfait des échanges entre les membres du comité et les porteurs de projets au cours de ces réunions ? Suscite-t-il un débat ?

1. Très satisfait 2. Plutôt satisfait 3. Plutôt insatisfait 4. Très insatisfait

a. Suscite-t-il un débat ?

-Oui ; -Non

14. Le système de vote lors de la délibération vous convient-il ?

-Oui ; -Non      Si non, pourquoi ?

15. La durée du CP vous semble-t-elle satisfaisante :

-Oui ; -Non

16. Etes-vous satisfaits de la diversité des projets et des types de porteurs de projets accompagnés par LEADER ?

\*Oui ; \*Non

17. Dans le cadre de votre participation à un comité de programmation, comment percevez-vous votre degré d'utilité lors de la prise de décision ? (Question ENTRETIEN)

- Votre degré d'implication ? (Question ENTRETIEN)

### ***Partie 3 : L'impact de LEADER***

18. Etes-vous suffisamment informé sur le dispositif du programme LEADER et les actions éligibles de LEADER ?

\*Oui ; \*Non

19. Faut-il communiquer davantage sur le programme LEADER ? –Oui ; -Non  
Si oui, selon vous, quelles méthodes de communication du programme LEADER seraient les plus efficaces ?

20. Pensez-vous que le programme LEADER apporte une plus-value par rapport aux autres dispositifs financiers pouvant intervenir sur le territoire ?

-Oui ; -Non -Pourquoi ?

21. Selon vous, la stratégie leader répond t-elle aux besoins du territoire ?

\*Oui ; \*Non

- Si non, pourquoi ?

22. Avez-vous déjà été amené à guider un potentiel porteur de projet vers le programme LEADER ?

\*Oui ; \*Non

-Si oui, qui est le porteur de projet et quel est son projet ?

23. Recevez-vous un retour sur les projets réalisés ? –oui ; -non

- Si oui, par quel biais ?

Suggestion de retour ?

24. Selon vous, quel est la plus-value de LEADER pour les projets qui ont été soutenus ?

### ***Partie 4 : La gestion du programme LEADER***

25. Selon vous, les moyens humains mis en place dans les GAL pour la gestion du Programme LEADER sont-ils suffisants ? –Oui ; -Non

- Si non, pourquoi ?

- Que suggèreriez-vous ?

26. D'après vous, qu'est-ce qui explique le retard pris dans le démarrage du Programme LEADER en France ?
27. Pensez-vous que l'enveloppe financière (**1 561 579,76 euros**) octroyée au GAL est suffisante pour mettre en œuvre efficacement la stratégie locale de développement du territoire ? Pourquoi ?

***Partie 5 : La potentielle programmation 2021-2027***

28. A l'approche de la fin du programme, pensez-vous que le GAL devrait à nouveau présenter une candidature pour la prochaine programmation 2021-2027 ?
29. Pensez-vous que le GAL doit revoir son espace géographique pour la potentielle prochaine programmation ?
30. Souhaiteriez-vous être associé à l'élaboration d'une nouvelle candidature ?
31. Quelle(s) thématique(s) souhaiteriez-vous voir inscrites dans un éventuel prochain programme LEADER ? Pourquoi ?
32. Quels types d'acteurs souhaiteriez-vous voir présents dans le comité de programmation pour un éventuel prochain programme ?
33. Souhaiteriez-vous être à nouveau membre du comité de programmation pour l'éventuel prochain programme ?

## **Annexe 5 : Le questionnaire à destination des membres du comité de programmation du GAL des Vosges du Nord**

### ***Partie 1 : Le rôle dans le GAL***

1. Nom : Prénom :
2. Statut : Depuis Quand :
3. Etes-vous porteur de projet LEADER ?
  - Oui ; Non
  - Si oui, combien de dossiers avez-vous déposés au GAL sur la présente programmation 2014-2020 ?
4. Quel est votre rôle/mission lors des comités de programmation ?
5. Dans le cadre de votre participation à un comité de programmation, comment percevez-vous votre degré d'utilité lors de la prise de décision ?
  - Votre degré d'implication ?

### ***Partie 2 : Le Comité de Programmation***

6. Participez-vous à tous les comités de programmation ?
  - Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?
7. Selon vous, la composition du comité est-elle suffisamment diversifiée et représentative du territoire ?
  - Oui ; Non
  - Pourquoi ?
8. Considérez-vous le partenariat public-privé enrichissant ?
  - Oui ; Non
  - Pourquoi ?
9. Le comité de programmation vous a-t-il permis d'élargir votre réseau de partenaires/acteurs ?
  - Oui ; Non
  - Si oui, comment ? Quels sont les structures/acteurs ?
10. Les documents fournis en amont du comité sont-ils suffisants pour donner un avis sur les projets ?
  - Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?

- 11.** Est-ce que le délai de communication de ces documents avant le Comité de Programmation est suffisant ?
- Oui ; Non
  - Si non, suggestion ?
- 12.** Trouvez-vous un intérêt à ce que le porteur de projet présente son projet au comité de programmation pour obtenir un avis d'opportunité ?
- Oui ; Non
  - Pourquoi ?
- 13.** Etes-vous satisfait des échanges entre les membres du comité et les porteurs de projets au cours de ces réunions ? Suscite-t-il un débat ?
- 14.** Le système de vote lors de la délibération vous convient-il ?
- Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?
- 15.** La durée du CP vous semble-t-elle satisfaisante :
- Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?
- 16.** Etes-vous satisfaits de la diversité des projets et des types de porteurs de projet accompagnés par le programme LEADER ?
- Oui ; Non
  - Pourquoi ?

***Partie 3 : La gestion/communication du programme LEADER***

- 17.** La stratégie leader répond t-elle aux besoins du territoire ?
- Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?
- 18.** D'après vous, quel est l'intérêt et la plus-value de LEADER pour le territoire ?
- 19.** Selon vous, quelle est la plus-value de LEADER par rapport aux autres dispositifs financiers pouvant intervenir sur les territoires ruraux ?
- 20.** Selon vous, en quoi le programme LEADER favorise-t-il l'innovation et l'expérimentation sur le territoire ?
- 21.** Etes-vous suffisamment informé sur le dispositif du programme LEADER et les actions éligibles ?
- Oui ; Non
  - Selon vous, faut-il communiquer sur le programme LEADER ? Oui ; -Non
  - Quelles méthodes de communication du programme LEADER seraient les plus efficaces ?

22. Avez-vous déjà été amené à guider un potentiel porteur de projet vers le programme LEADER ? (Valorisation de LEADER)
- Oui ; Non
  - Si oui, qui est le porteur de projet et quel est son projet ?
23. Recevez-vous un retour sur les projets réalisés ?
- Oui ; Non
  - Si oui, par quel biais ?
  - Suggestion de retour ?
24. Selon vous, quel est la plus-value de LEADER pour les projets soutenus ?
25. Selon vous, les moyens humains mis en place par l’Autorité de Gestion pour la gestion du Programme LEADER dans les GAL sont-ils suffisants ?
- Oui ; Non
  - Si non, pourquoi ?
  - Que suggéreriez-vous ?
26. D’après vous, qu’est-ce qui explique le retard pris dans le Programme LEADER en France ?
27. Le programme LEADER représente 5% de l’enveloppe FEADER (Fonds Européen Agricole pour le développement de l’économie rural) en Alsace. Pensez-vous que l’enveloppe financière (1 392 410 euros) octroyée au GAL est suffisante pour mettre en œuvre efficacement la stratégie locale de développement du territoire ? Pourquoi ?

#### ***Partie 4 : La potentielle programmation 2021-2027***

28. A l’approche de la fin du programme, pensez-vous que le GAL devrait à nouveau présenter une candidature pour la prochaine programmation 2021-2027 ?
29. Pensez-vous que le GAL doit revoir son périmètre géographique pour la potentielle prochaine candidature ?
30. Souhaiteriez-vous être associés à l’élaboration d’une nouvelle candidature ?
31. Quelle(s) thématique(s) souhaiteriez-vous voir inscrites dans un éventuel prochain programme LEADER ? Pourquoi ?
32. Quels types d’acteurs souhaiteriez-vous voir présents dans le comité de programmation pour un éventuel prochain programme ?
33. Souhaiteriez-vous être à nouveau membre du comité de programmation pour l’éventuel prochain programme ?

